

CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE

Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés	Groupe de Recherche et d'Etudes Environnementales Sénégal	Association Dynamique Femme de Joal-Fadiouth
--	--	---



PROGRAMME D'ADAPTATION A L'EROSION COTIERE DANS LES ZONES VULNERABLES

RAPPORT D'EVALUATION A MI-PAROURS

novembre 2012

Papa Mawade Wade
Tanor Fall

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Acronymes	5
Résumé exécutif	6
Introduction	10
1. Evaluation à mi-parcours	10
1.1. Objectif de l'évaluation	10
1.2. Méthodologie utilisée	10
2. Présentation du programme	11
2.1. Objectifs du programme	12
2.1.1. Objectif général	12
2.1.2. Objectifs spécifiques	12
2.2. Résultats attendus	12
2.3. Activités à réaliser	13
2.4. Mécanisme de mise en œuvre du programme	16
2.5 Mise en œuvre de l'accès direct	17
2.6 Modalités de mise à disposition des fonds aux agences d'exécution	17
3. Résultats de l'évaluation	17
3.1. Analyse matrice de planification	17
3.1.1 Bien fondé et pertinence du programme	18
3.1.2. Cohérence du programme	18
3.1.3. Objectifs, résultats et activités	18
3.2. Démarrage du programme	21
3.3. Système de suivi-évaluation	22
3.4. Niveau d'atteinte des résultats	23
3.5. Suivi-évaluation	31
4. Questions spécifiques	32

4.1.	Analyse des principaux acteurs et leurs engagements	33
4.1.1	Autorités administratives (Préfets)	33
4.1.2.	Services techniques de l'Etat.....	33
4.1.3.	Elus locaux	34
4.1.4.	Organisations communautaires de base	34
4.1.5.	Sociétés privées et bureaux d'études.....	34
4.1.6.	Pont de vue des autorités étatiques.....	34
4.1.7.	Point de vue des agences d'exécution.....	34
4.2.	Participation.....	35
4.3.	Rôle des agences d'exécution.....	35
4.3.1.	DEEC.....	35
4.3.2.	GREEN Sénégal.....	35
4.3.3.	Dynamique Femme	36
4.4.	Rôle du CSE.....	36
4.5	Leçons tirées et recommandations.....	36
4.5.1	Leçons tirées	36
4.6	Durabilité	37
4.7	Contribution au renforcement des connaissances du personnel national	38
4.8	Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme	38
4.9	Mesures destinées à suivre et à renforcer les bénéfices initiaux du programme.....	38
4.10	Propositions d'orientations futures.....	38
4.10.1.	Sur le plan de la conception	38
4.10.2.	Sur le plan de la mise en œuvre des activités et de la durabilité.....	39
4.10.3.	Sur le plan de la communication.....	39
4.10.4.	Sur le plan du suivi et de l'évaluation.....	39
4.10.1	Sur la durée du programme.....	39
5.	ANNEXES	41

A.5.1 Table générale de notation	42
A.5.2- Termes de Référence de l'étude	48
A.5.3- Agenda de la mission	53
A.5.4 Liste des personnes rencontrées.....	54
A.5.5 Liste des documents consultés.....	56
A.5.6 Résumé des visites.....	57

Acronymes

ACC : Adaptation aux changements climatiques

AGETIP : Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public contre le sous-emploi.

CC: Changement Climatique

CCNUCC: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

CDSMT : Cadre Sectoriel de Dépenses Stratégiques à Moyen Terme

CEREEQ : Centre expérimentales de Recherches et d'Etudes pour l'Equipement

CLP : Comité Local de Pilotage

CNP: Comité National de pilotage du projet

COMNAC: Comité National Changement Climatique

CSE: Centre de Suivi Ecologique

CST : Comité Scientifique et Technique

DEEC: Direction de l'Environnement et des Établissements Classés

DF : Dynamique Femmes

ENDA: Environnement et Développement du Tiers monde

FACC : Fonds d'Adaptation aux Changements Climatiques

GIE: Groupement d'intérêt économique

INTAC : Intégration de l'Adaptation au Changement Climatique dans le Développement Durable

IOV : Indicateur Objectivement Vérifiable

ME/MEPN : Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature

OCB : Organisation Communautaire de Base

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OS : Objectif spécifique

PANA: Plan d'Action National pour l'Adaptation

S.E : Suivi/ Évaluation

TDR : Termes de Référence

UEMOA: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UICN: Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Résumé exécutif

Ce programme vise à protéger et soutenir les infrastructures et moyens de production des populations fortement menacées par l'érosion côtière et la salinisation de terres, du fait de la forte intrusion des eaux marines. Il vise aussi à disposer d'une législation appropriée qui puisse mieux prendre en compte la dimension « changement climatique » et les problématiques environnementales nouvelles. Ces activités seront accompagnées par un programme de sensibilisation, formation et de communication pour une bonne appropriation du programme et un meilleur comportement des populations des localités concernées, confrontées aux effets des changements climatiques. Il constitue le premier financement du Fonds d'Adaptation aux Changements climatiques selon la modalité de l'accès direct.

D'une durée de deux ans (2011-2012) avec un budget de 8 619 000\$ US, le programme est mis en œuvre au niveau des communes de Joal-Fadiouth, Rufisque-Est et Saly.

La mission a d'abord recréé la logique d'intervention ou matrice de planification du programme, au moment de sa conception, pour mettre en cohérence les activités, les résultats et les objectifs, ce qui a permis de mieux évaluer le niveau d'atteinte des résultats.

Résultat 1 : *Les populations, habitations et infrastructures économiques et culturelles dans les zones côtières de Rufisque, Saly et Joal sont protégées contre l'érosion côtière.*

Toutes les études d'impact environnemental ont été réalisées, les audiences publiques tenues à l'exception de celle concernant les travaux de mise en place de brise-lames immergées à Saly. Toujours à Saly, les travaux de réalisation des infrastructures n'ont pas encore démarré, mais le processus de sélection de l'entreprise en charge des travaux a été bouclé à la fin de la présente mission, les activités de protection du quai, avec l'érection d'un mur de soutènement, sa réhabilitation ainsi que celle de l'aire de transformation des pirogues ont été entièrement réalisées.

Pour Rufisque, les travaux sont en cours et une réunion de chantier se tient chaque semaine. La fin des travaux est prévue pour le mois d'avril 2013.

Pour la digue de protection du quai de pêche à Joal, les activités ont été entièrement réalisées. Le tracé a été légèrement modifié pour un meilleur débarquement des pirogues, suite aux suggestions des pêcheurs, cinq (05) radiers ont été, également, construits. En ce qui concerne spécifiquement le quai, la réhabilitation de 81 poteaux qui étaient dans un état de dégradation avancé a été réalisée. Une négociation est en cours pour la reprise totale de la peinture du quai et la réhabilitation de la charpente.

En ce qui concerne l'aire de transformation du poisson à Khelcom, commune de Joal-Fadiouth, les travaux n'ont pas encore démarré. Toutefois, le maire a signé l'arrêté de mise à disposition du site à DF et la DEEC et DF affirment que le processus est bouclé et que les travaux vont démarrer incessamment. Le prototype de four de

fumage du poisson est réalisé. Il a été testé en présence des femmes formatrices, du service de la pêche et de la municipalité de Joal-Fadiouth.

Résultat 2: *Les terres rizicoles et d'autres cultures de Joal sont protégées contre la salinisation et les activités agricoles sont restaurées.*

Les infrastructures ont été réalisées et les femmes de la commune de Joal-Fadiouth ont réalisé quelques parcelles test de riziculture, au cours de l'hivernage 2012.

Durant la saison des pluies, le trafic des charretiers et autres acteurs alimentant les aires industrielles de fumage et séchage de poissons situées à l'extrémité ouest de la rive gauche de la digue anti-sel est interrompu, en raison de la dégradation des pistes et chemins de fortune existants. Pour résoudre cette contrainte, le projet prévoit de recouvrir, les quatre (04) ouvrages de régulation de la rive gauche de tabliers, en béton armé, rendant ainsi la digue carrossable et ouverte exclusivement aux piétons et charretiers. Ce qui a nécessité l'établissement d'un avenant dans le marché avec l'entreprise, le processus est en cours de finalisation.

Résultat 3 : *La population vivant dans la zone côtière de Joal à travers la mairie, a mis en place un système de gestion de déchets efficace et rationnel, les aires de transformation du poisson de Joal sont rénovées avec une forte implication des femmes.*

A Joal, un système de nettoyage et de réhabilitation des plages est mis en place avec les comités de quartiers équipés en petits matériels (pelles, râteliers, brouettes, charrettes etc.). Les plages délimitées avec l'appui de la mairie ont été nettoyées et des infrastructures légères telles que les parcours sportifs, abris, buvettes y sont envisagées, par l'association Dynamique Femme de Joal et la municipalité, afin d'assurer la propreté.

Les activités de sensibilisation, avec les visites à domicile menées à Saly et Rufisque, ont permis de lancer le processus d'élaboration d'une base de données sur les ménages.

Résultat 4 : *Les populations sont conscientes des risques climatiques, elles sont sensibilisées sur les techniques d'adaptation aux CC dans les zones côtières.*

La stratégie de communication a été élaborée. Ce document a fait l'objet d'une première restitution au niveau du programme. Cependant, il reste à être validé.

Des modules de formation ont été préparés mis en œuvre, afin de renforcer les capacités des populations locales au niveau des sites sur des problématiques identifiées par le programme : érosion côtière, changement climatique, riziculture pluviale, transformation des produits halieutiques, PANA, et dynamique organisationnelle, forum sur la gestion des déchets, sensibilisation des élèves.

La stratégie adoptée, avec la mise en place de comités locaux de pilotage, l'organisation des populations en comités de salubrité, ainsi que les visites à domicile, a été un élément déterminant pour impliquer davantage la base dans la mise en œuvre du programme.

Résultat 5: *Un cadre réglementaire couvrant tous les domaines concernés est développé, le code de l'environnement est revu, la loi sur le littoral est adoptée. Ces deux documents incluent la question du changement climatique. Une bonne stratégie de communication de ces documents est déployée.*

La procédure d'élaboration et de validation de la loi sur le littoral et du code de l'Environnement a été bouclée. Le processus d'approbation par le parlement est en cours.

Leçons tirées

Compte-tenu du niveau d'avancement du projet, les leçons tirées de sa mise en œuvre s'articulent autour des points suivants :

- la mise en œuvre d'un projet de développement par des acteurs différents mais, qui concourent à l'atteinte d'un objectif commun (service public, ONG nationale et association de la société civile), peut connaître une réussite s'il est mis en place un cadre de partenariat efficace ;
- la mise en œuvre de la modalité d'accès direct et la réduction des délais de traitement des requêtes financières ont permis aux agences d'exécution de disposer, à temps, des financements requis pour bien mener les activités ;
- l'absence d'une matrice de planification mettant en cohérence d'une part, les activités et les résultats attendus et d'autre part, les activités, les ressources nécessaires et les indicateurs, ne donne pas beaucoup de visibilité par rapport aux résultats et à l'efficacité des activités ;
- le suivi et le rapportage rapproché effectué par l'entité nationale de mise en œuvre (ENM) a permis d'atténuer les lacunes constatées sur la matrice de planification du programme et le dispositif de suivi/évaluation ;
- l'importance de disposer d'un maître d'ouvrage délégué et d'études de faisabilité techniques pour la réalisation d'infrastructures de protection côtière a été notée.
- l'importance d'une planification participative, pour une meilleure prise en compte des préoccupations des populations a été reconnue.

Recommandations

Sur le plan de la conception

La conception d'un tel programme gagnerait, à l'avenir, à être plus participative en associant, dans la planification opérationnelle, les bénéficiaires directs ainsi que les autorités locales et administratives des zones concernées.

La mission est d'avis que la matrice de planification devrait être revue, afin de mettre en cohérence les activités, les résultats et les objectifs visés mais aussi, les activités, les ressources financières et les indicateurs. Les indicateurs de résultats devraient être mieux précisés, ainsi que les indicateurs d'impact.

Sur le plan de la mise en œuvre des activités et de la durabilité

Les services techniques de l'Etat devraient être mieux associés à toutes les étapes de la vie du programme, pour une meilleure appropriation et un meilleur suivi par les autorités administratives. En ce qui concerne le nettoyage des plages, un code de conduite devrait être élaboré en rapport avec la municipalité qui le validera et veillera à son application. Ce code prendrait en compte les possibilités d'intégration des privés dans les aménagements de loisirs et leur contribution dans le système de nettoyage à mettre en place.

Sur le plan de la communication

Il faudrait finaliser puis, valider la stratégie de communication par toutes les entités élargies aux autres partenaires intervenant dans le domaine des changements climatiques. Ce document serait, par la suite, mis en œuvre, afin de garantir une meilleure visibilité du projet au niveau national et international, il faudrait, aussi, communiquer sur l'état d'avancement du projet, expliquer aux populations locales et au public les difficultés notées dans la mise en œuvre, afin d'éliminer les possibilités de découragement des populations locales, les premières concernées.

Sur le plan du suivi et de l'évaluation

Il faudrait prévoir, dans le dispositif, un système d'analyse du niveau d'atteinte des résultats (ne pas s'en tenir uniquement aux activités selon les sites). La DEEC, en tant que structure nationale chargée des évaluations environnementales, devrait veiller à la mise en œuvre et aux suivis des PGES élaborés,

Les comités de pilotage locaux et le comité de pilotage national devraient être davantage renforcés dans leurs constitutions et mieux associés dans le suivi de la mise en œuvre des activités.

Sur la durée du programme

La mission est d'avis qu'une prolongation, de dix (10) mois, de la durée du programme est nécessaire, pour permettre l'exécution de toutes les activités prévues et l'atteinte des résultats fixés.

Introduction

L'exercice d'évaluation à mi-parcours que nous avons mené aurait dû se dérouler, selon le document du programme, en octobre 2011, le démarrage étant prévu en octobre 2010. Il faut cependant noter que le programme a été approuvé, lors de la onzième réunion du Comité d'Administration à Bonn, en septembre 2011 et le protocole d'entente signé le 11 novembre 2010. Il a effectivement démarré en janvier 2011. La première année a été difficile, avec une mise en place tardive des comités de suivi : comité national de pilotage, comités locaux de pilotage, comités techniques scientifiques et le décalage, des grands travaux de protection, de la première à la deuxième année.

La mission d'évaluation n'a été effectivement réalisée qu'au courant du mois de septembre et octobre 2012. L'analyse a porté sur une échelle de temps qui va du mois de janvier 2011 au 23 octobre 2012.

Pour rendre compte des résultats de ce travail, nous avons présenté ce présent rapport en quatre parties à savoir :

- le rappel de l'objet de la présente mission d'évaluation et la méthodologie utilisée ;
- la présentation du programme pour permettre aux personnes externes de pouvoir bien se situer avec une analyse approfondie sur le document conceptuel ;
- la présentation et l'analyse des résultats de l'évaluation ;
- l'analyse de questions spécifiques mentionnées dans les termes de référence, prenant en compte la formulation de recommandations et de propositions d'orientations futures.

Antérieurement à ces développements, nous avons livré un résumé de l'évaluation et présenté un certain nombre de recommandations.

1. Evaluation à mi-parcours

1.1. Objectif de l'évaluation

L'objectif de la présente mission, tel que défini dans les TDR, est d'évaluer les performances du programme, le niveau d'exécution des activités et le niveau d'atteinte des résultats prévus. Les risques qui pèsent sur l'atteinte des résultats seront également analysés.

Il est, aussi, attendu de l'évaluation, la formulation de recommandations sur les améliorations nécessaires dans la conception du programme, dans son orientation, mais aussi sur le plan de travail pour les étapes suivantes.

1.2. Méthodologie utilisée

La méthodologie qui a été mise en œuvre pour la réalisation de la présente consultation comporte les étapes suivantes :

- **Préparation et cadrage de la mission** : Cette étape a permis aux consultants d'harmoniser leur compréhension des TDR avec l'Entité nationale de mise en œuvre.
- **Collecte et lecture de documents relatifs au « Adaptation des zones vulnérables à l'érosion côtière »**, documents sur le FACC, document de

projets, rapports de démarrage, rapports semestriels, rapports de mission, etc.).

Cette première analyse s'est appuyée sur le document de projet officiellement reconnu intitulé « Protocole d'accord entre le Conseil d'Administration du FACC et le CSE portant sur l'accès aux ressources du FACC pour le programme « Adaptation à l'érosion côtière dans les zones vulnérables » signé le 11 novembre 2011. Elle a permis d'analyser le bien fondé et la cohérence du document, de mieux comprendre les objectifs et les résultats attendus, les actions à mener, d'identifier les parties prenantes et de planifier une mission de terrain.

- **Visites de terrain** qui a permis de nous rendre sur tous les sites du programme, pour vérifier le niveau d'atteinte des résultats et conduire des entretiens avec toutes les parties prenantes.
- **Analyse des données recueillies et élaboration du rapport provisoire** : les informations recueillies lors des entretiens ont été croisées avec celles obtenues à travers l'étude documentaire. L'ensemble des données a été analysé, pour l'élaboration du présent rapport.

2. Présentation du programme

Le programme « Adaptation à l'érosion côtière dans les zones vulnérables» constitue le premier financement du Fond d'Adaptation aux Changements climatiques (FACC). Ce Fonds a été, spécialement mis en place, dans le cadre du Protocole de Kyoto pour appuyer les pays en développement qui sont confrontés aux effets néfastes des changements climatiques.

L'innovation majeure apportée par ce mécanisme de financement se situe dans l'accès direct qui donne l'opportunité aux pays en développement de pouvoir présenter des institutions nationales, en vue de leur accréditation, en tant qu'entité nationale de mise en œuvre chargée de soumettre des programmes aux financements et d'être les bénéficiaires directs des appuis consentis.

Le Centre de Suivi Ecologique du Sénégal (CSE) est la première institution accréditée au niveau mondial. Il devient, ainsi, la première institution de mise en œuvre chargée de recevoir les propositions de programmes/projets et de les soumettre, pour financement au Fonds, après s'être assuré de leurs conformités avec les priorités politiques et directives stratégiques fixées à cet effet. Il est également chargé du suivi-évaluation des programmes/projets et du respect des procédures administratives, financières et techniques requises.

C'est dans ce cadre que la DEEC, en tant qu'organisme public a soumis, pour financement, au FACC, par l'intermédiaire du CSE, le programme « Adaptation à l'érosion côtière dans les zones vulnérables».

Ce programme vise à protéger et soutenir les moyens de production des populations fortement menacées par l'érosion côtière et la salinisation de terres, du fait de la forte intrusion des eaux marines. Il vise aussi à disposer d'une législation appropriée qui puisse mieux prendre en compte la dimension « changement climatique » et les problématiques environnementales nouvelles. Ces activités seront accompagnées par un programme de formation, de sensibilisation et de communication, pour une bonne

appropriation du programme et un meilleur comportement des populations des localités concernées, confrontées aux effets des changements climatiques.

La durée du programme est de deux ans (2011-2012), avec un budget de 8 619 000\$ US.

2.1. Objectifs du programme

Tels que définis dans le document du projet, les objectifs et les résultats attendus se présentent comme suit :

2.1.1. Objectif général

L'objectif général du programme est de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'Action national pour l'Adaptation au Changement climatique du Sénégal (PANA).

2.1.2. Objectifs spécifiques

Cinq objectifs spécifiques ont été définis, à savoir :

- **OS1:** Mettre en œuvre des actions pour protéger les zones côtières de Rufisque, Saly et Joal contre l'érosion, dans le but de protéger les habitations et les infrastructures économiques menacées par l'érosion y compris les aires de transformation du poisson, les quais de pêche, les infrastructures touristiques ou culturelles et restaurer les activités perdues ou menacées;
- **OS2:** Mettre en œuvre des actions pour lutter contre la salinisation des terres agricoles utilisées pour cultiver le riz à Joal, avec la construction de digues anti-sel;
- **OS3:** Aider les communautés locales de la zone côtière de Joal, en particulier les femmes, dans le contrôle des aires de transformation du poisson des districts situés le long du littoral et exécuter un programme de sensibilisation et de formation liées à l'adaptation et à ses effets néfastes;
- **OS4:** Communiquer sur l'adaptation, sensibiliser et former les populations locales sur les techniques d'adaptation au changement climatique dans les zones côtières et sur les bonnes pratiques, éviter une aggravation des diverses situations expérimentées;
- **OS5:** Élaborer et mettre en œuvre un cadre réglementaire approprié pour la gestion des zones côtières.

2.2. Résultats attendus

Les résultats attendus tels que définis dans le document conceptuel se présentent comme suit :

- **Résultat 1:** Les populations, les habitations, les infrastructures économiques et culturelles dans les zones côtières de Rufisque, Saly et Joal sont protégées contre l'érosion;
- **Résultat 2:** Les terres de zones rizicoles et autres cultures à Joal sont protégées contre la salinisation et les activités agricoles sont restaurées;
- **Résultat 3:** La population vivant dans la zone côtière de Joal, à travers la Mairie, a mis en place un système de gestion des déchets efficace et rationnelle, les aires de transformation du poisson sont rénovées, avec une forte implication des femmes;

- **Résultat 4:** Les populations sont conscientes des risques climatiques; elles ont besoin d'être sensibilisées et informées sur les techniques d'adaptation au changement climatique dans les zones côtières;
- **Résultat 5:** Le cadre réglementaire approprié est élaboré, adapté et appliqué pour une gestion rationnelle des zones côtières.

2.3. Activités à réaliser

Les activités à mener sont présentées :

- par site d'intervention (Rufisque, Saly, Joal), pour les infrastructures de protection et celles liées aux aires de transformation du poisson, nettoyage des plages
- et par domaines : cadre réglementaire, information/sensibilisation/formation/communication.

Le tableau, ci-dessous, qui fera l'objet d'une analyse dans la partie relative à la cohérence du programme, reprend cette présentation.

Domaine/Zone	Composantes du Programme	RÉSULTATS ATTENDUS	RÉSULTATS
1. Rufisque :	a. Validation des études de faisabilité de Thiawène et de Diokoul	Action 1.1: Mise à jour des études de faisabilité pour la conception des infrastructures de protection côtière dans les zones de Rufisque	Résultat 1: Les populations, les habitations, les infrastructures économiques et culturelles sont protégées contre l'érosion côtière. Les populations sont impliquées
	b. Réalisation de l'infrastructure de protection	Action 1.2 : Réalisation de l'infrastructure de protection	
	c. Épuration des canaux et liaison avec la mer (avec forte implication des populations locales)	Action 1.3: Épuration des canaux et liaison avec la mer	
2. Saly:	a. Réalisation de l'infrastructure de protection à Saly	Action 1.2: Mise à jour des études de faisabilité techniques pour la construction des infrastructures de protection côtière dans	Résultat 2: Les personnes, les habitations, les infrastructures économiques et culturelles dans la zone

		les zones de Saly	de Saly sont protégées contre l'érosion côtière. Les populations locales sont impliquées
		Action 2.2 : Mise en place d'infrastructures dans les zones vulnérables couvrant les hôtels, personnes, et les villages pauvres, de même que les quais de pêche	
	b. Soutenir l'aménagement de quai de pêche et l'aire de transformation du poisson	Action 2.3 : Soutenir l'aménagement du quai de pêche et de l'aire de transformation du poisson	
3. Joal :	a. Validation des études de faisabilité et réalisation de la barrière anti-sel	Action 3.1 : Mise à jour et validation des études de faisabilité technique pour la conception de digues anti-sel dans les zones rizicoles	Résultat 3: Les zones rizicoles de Joal sont protégées contre la salinisation. L'infrastructure côtière est construite pour les activités de transformation. Des études de l'impact environnemental sont menées et la mise en œuvre d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale est suivie. La population locale, surtout les femmes, est sensibilisée et formée.
		Action 3.2: Construire des digues anti-sel dans les zones rizicoles	
	b. Renforcement de la protection et de l'aménagement du littoral: plage, fours à fumer	Action 3.3 : Protéger et aménager les plages et les aires de transformation du poisson	
	c. Renforcement de la sensibilisation et la formation environnementale (Information, Éducation et	Action 3.4 : Sensibilisation et formation des femmes dans la gestion environnementales	

	communication).		
4. Cadre réglementaire	a. Élaboration, renforcement et cadre réglementaire sur la protection côtière et l'adaptation au changement climatique: le Code de l'Environnement, la loi sur le littoral et les autres réglementations [3]	Action 4.1 : Concevoir, affiner et renforcer le cadre réglementaire sur la gestion du littoral: Code de l'Environnement, la loi sur le littoral et autres codes	Résultat 4: Le cadre réglementaire existe et couvre tous les domaines. Le code de l'environnement est révisé; la loi sur le littoral est adoptée. Ces deux documents prennent en compte adopté. La dimension Changement Climatique (CC). Une communication efficace est déployée est fait pour expliquer ces textes.
	b. Communication sur ce cadre réglementaire	Action 4.2: Cadre réglementaire, avec un important volet communication	
5. Informat./Sensibilisat/ Format./Communication:	a. Information et sensibilisation sur le programme	Action 5.1 : Conception et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation pour les populations locales sur la nouvelle adaptation au changement climatique dans les zones côtières	Résultat 5: Les populations locales sont sensibilisées et informées sur les techniques d'adaptation dans les zones côtières et sur le respect du cadre réglementaire sur la gestion du littoral.
	b. Formation des divers groupes cibles sur le nouveau cadre réglementaire et l'adaptation,	Action 5.2 : Conception et mise en œuvre d'un programme de formation pour les populations locales sur l'adaptation aux changements	

		climatiques dans les zones côtières	
	c. Élaboration d'outils de communication, distribution et échanges	Action 5.3: Conception et diffusion d'outils de communication adéquats.	
6. Suivi-Evaluation	6. Suivi-Evaluation	Action 6.1 : assurer le suivi et la supervision des activités du programme	
		Action 6.2 : assurer l'évaluation des performances du programme.	
		Action 6.3: assurer le contrôle et l'audit des activités du programme	

La zone d'intervention du programme porte sur trois sites situés dans deux départements :

- département de Mbour
 - o commune de Joal-Fadiouth
 - o commune de Saly, quartier Koulang et Niakh Niakhal,
- département de Rufisque
 - o commune de Rufisque-Est, quartier de Thiawlène.

2.4. Mécanisme de mise en œuvre du programme

L'exécution du programme est assurée par trois entités que sont : la Direction de l'Environnement et des Etablissements classés, entité leader, l'ONG Green Sénégal et l'association Dynamique-Femme de Joal. Cette stratégie constitue un cadre favorable à l'établissement de partenariat entre la société civile et les institutions publiques ; elle ouvre de nouvelles perspectives dans le domaine de la gestion participative de l'environnement.

Un comité de pilotage national (CP) présidé par le Président du COMNAC a été mis en place. Ce comité valide les plans de travail, assure la supervision globale du programme, à travers la planification, la programmation et le suivi des réalisations. Au niveau de chaque département, un comité de pilotage local présidé par le Préfet a été mis en place pour mieux assurer l'implication des populations et des collectivités

locales. Chaque comité est présidé par le Préfet du département et le Maire concerné assure la vice-présidence. Dans le département de Mbour, la communauté rurale de Nguéniène concernée par la mise en œuvre du programme fait partie du comité local.

Ce dispositif est complété par un Comité scientifique et technique. A chaque rencontre du comité, la présidence est assurée par l'entité la plus compétente désignée sur la base du thème de l'ordre du jour.

2.5 Mise en œuvre de l'accès direct

L'une des innovations majeures de ce FACC concerne la mise à disposition des ressources financières, de façon directe, à travers l'utilisation d'un mécanisme national (entité nationale de mise en œuvre) répondant aux normes fiduciaires requises. Cette approche visait, entre autres, l'appropriation par le pays des modalités de mise à disposition des fonds et la réduction des coûts. Le CSE a été la première agence nationale de mise en œuvre à en bénéficier.

2.6 Modalités de mise à disposition des fonds aux agences d'exécution

La mise à disposition des ressources financières aux agences d'exécution par le CSE se fait à travers des appels de fonds, suite à la présentation de plans de travail et de rapports techniques et financiers avec les justificatifs de dépenses.

Les agences d'exécution ont reconnu la diligence du CSE dans le traitement des demandes d'avance et aucune d'entre elles n'a déploré de retard dans le décaissement des fonds ; ce qui ne serait pas le cas, avec d'autres agences bi ou multilatérales, dans le cas de financements antérieurs.

En définitive, les agences d'exécution ont une appréciation positive de l'accès direct, surtout en matière de diligence des procédures de décaissement et des délais de réaction raccourcis de la part du CSE.

3. Résultats de l'évaluation

3.1. Analyse matrice de planification

L'évaluation d'un programme nécessite l'analyse du cadre logique, pour vérifier son bien-fondé, sa pertinence et la cohérence du cadre logique. Cette cohérence bien établie permet une meilleure exécution du programme avec, des activités bien planifiées et des ressources financières nécessaires pour la réalisation de résultats précis visant l'atteinte d'objectifs fixés. Cette analyse part du constat de la mission sur le document du programme.

Ainsi, il apparaît que les zones côtières qui constituent la zone d'intervention du programme, sont menacées par l'érosion, suite à une remontée du niveau de la mer, une augmentation de la hauteur de la houle, un réchauffement des eaux de l'océan. Ces phénomènes sont dus aux changements climatiques. Cette situation a des conséquences négatives aussi bien sur les habitats, les activités socio-économiques et la santé des populations riveraines. La faiblesse du cadre juridique ainsi que le manque d'information et le niveau de sensibilisation faible des populations constituent des facteurs aggravants.

Ce qui justifie la raison d'être du programme composé de trois principaux volets à savoir :

- réalisation d'infrastructures : de protection du littoral contre l'érosion côtière, et d'une digue anti-sel pour protéger les terres contre l'invasion des eaux marines ;
- amélioration du cadre juridique : révision du code de l'environnement, élaboration et adoption de la loi sur le littoral et ses décrets d'application ;
- information, sensibilisation, formation des acteurs.

3.1.1 Bien fondé et pertinence du programme

Le programme « Adaptation à l'érosion côtière dans les zones vulnérables » est bien fondé et pertinent dans sa conception à travers :

- son adéquation avec le PANA, lutte contre l'érosion côtière, qui découle des changements climatiques ;
- son adéquation avec le Document de Stratégie de réduction de la Pauvreté (DSRP), par la création de richesse, par la protection des moyens de subsistance des sites ciblés et la sécurisation du développement du tourisme et de la pêche qui sont les poumons de l'économie du Sénégal ;
- son inscription dans le sillage des orientations stratégiques de la politique du secteur de l'environnement définies dans le CDSMT du ministère en charge ;
- la prise en compte des fortes préoccupations des populations et des collectivités locales portant sur les changements climatiques et ses effets néfastes sur la dégradation intense des côtes ;
- la protection des terres contre l'avancée des eaux marines avec ses conséquences sur la production des terres agricoles et la sauvegarde des moyens de subsistance des populations locales ;
- la mise en relation de la société civile, les autorités locales et du COMNAC ;
- la prise en compte des études d'impact environnemental et social, conformément au code de l'environnement ;
- l'attachement des services de maîtres d'ouvrage délégués, pour s'assurer du respect des normes techniques.

3.1.2. Cohérence du programme

L'analyse du document de conception du programme reflète l'absence d'un cadre logique permettant de mieux apprécier la cohérence interne. Ceci constitue une faiblesse dans la conception. En effet, cette matrice de planification aurait permis d'identifier, pour chaque objectifs spécifiques, les résultats attendus, les activités à réaliser et les indicateurs, pour mesurer leur niveau de réalisation. Elle aurait, aussi, permis de mettre en évidence les relations causales d'une part, entre chaque niveau de logique d'intervention et les hypothèses/ risques et d'autre part, entre les activités pour chaque type de résultats. La logique horizontale, quant à elle, aurait permis de mieux apprécier le niveau de réalisation des activités avec des indicateurs précis et le budget alloué afin de mieux évaluer leur efficacité

3.1.3. Objectifs, résultats et activités

Le document de conception du programme a, certes, identifié les objectifs et les résultats. Cependant, le reste de la planification est faite sur la base des grandes activités retenues par sites, sans toujours faire référence aux résultats attendus et

aux objectifs visés. Ces grandes activités ont, par la suite, été éclatées en sous activités.

Cette faiblesse dans la présentation des résultats et des activités se retrouve au niveau de la présentation et du suivi budgétaire.

En effet, les activités de fonctionnement pour une activité donnée, comme les indemnités, le carburant, ne sont pas identifiées dans le budget ; elles sont imputables à l'enveloppe budgétaire de l'activité. Ceci ne pose pas de problème si les charges sont bien identifiées et budgétisées. Ce qui n'est pas le cas car, la lecture du budget ne permet pas de voir la nature de toutes les dépenses et leurs prévisions.

Prenant l'exemple des activités liées aux études d'impact environnemental, la seule activité planifiée, sans indication sur l'enveloppe budgétaire prévue, porte sur l'ouvrage anti-sel à Joal. Or, conformément au code de l'environnement, l'intégration de la dimension environnementale est une obligation à prendre en compte dans l'exécution de certaines réalisations comme les infrastructures de protection. La correction nécessaire a été apportée dans le plan de travail validé par le comité de pilotage. Ainsi, en plus de la digue anti-sel, la réalisation d'infrastructures de protection à Rufisque et Saly ont fait l'objet d'étude d'impact environnemental et social.

Se référant au document du programme dans la partie objectifs et résultats attendus, les activités ont été réorganisées dans la matrice de planification, tableau ci-dessous, pour une meilleure évaluation de résultats attendus

Objectifs	Résultats attendus	Activités
O.G. Contribuer à la mise en œuvre du Plan d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques du Sénégal		
OS1: Mettre en œuvre des actions pour protéger les zones côtières de Rufisque, Saly et Joal contre l'érosion, dans le but de protéger les habitations et les infrastructures économiques menacées par l'érosion y compris les aires de transformation du poisson, les quais de pêche, les infrastructures touristiques ou culturelles et restaurer les activités perdues ou menacées	Résultat 1: les populations, habitats et infrastructures économiques et culturelles des zones côtières de Rufisque, Saly et Joal sont protégées contre l'érosion côtière.	<p>A1.1 : Mettre à jour les études de faisabilité techniques pour la conception des infrastructures à Thiawène, Rufisque Est</p> <p>A 1.2 : Réaliser : les infrastructures de protection à Thiawène,</p> <p>A1.3: Réaliser les études de faisabilité techniques des infrastructures de protection des zones vulnérables couvrant les hôtels, les gens, les pauvres, ainsi que villages et le quai de pêche à Saly</p> <p>A1.4: Réaliser les infrastructures de protection des zones vulnérables couvrant les hôtels, les gens, les pauvres, ainsi que villages et le quai de pêche à Saly</p>

		<p>A1.5 : Epurer les canaux à Thiawlène, Rufisque et établir leurs connexions avec la mer</p> <p>A1.6 : Aménager le quai de pêche et de l'aire de transformation du poisson à Joal</p> <p>Activités 1.7 Soutenir l'aménagement du quai de pêche et de l'aire de transformation de poissons à Saly</p>
<p>OS2: Mettre en œuvre des actions pour lutter contre la salinisation des terres agricoles utilisées pour cultiver le riz à Joal, avec la construction d'une digue anti-sel</p>	<p>Résultat 2: les terres rizicoles et d'autres cultures à Joal sont protégées et restaurées contre la salinisation et les activités agricoles sont reprises.</p>	<p>Action 2.1 : Faire l'étude de faisabilité technique pour la conception de la digue anti-sel à Joal, la valider et réaliser les infrastructures</p>
<p>OS3: Aider les communautés locales de la zone côtière de Joal, en particulier les femmes, dans le contrôle des aires de transformation du poisson des districts situés le long du littoral et exécuter un programme de sensibilisation et de formation liées à l'adaptation et à ses effets néfastes</p>	<p>Résultat 3: la population vivant dans la zone côtière de Joal, à travers la mairie, a mis en place un système de gestion des déchets efficace et rationnelle, les aires de transformation de poisson sont rénovées avec une forte implication des femmes</p>	<p>Action 3.1 : Nettoyer et réhabiliter les plages et les aires de transformation des produits halieutiques à Joal et Saly</p> <p>Action 3.2 : Sensibiliser et former les femmes dans la gestion environnementale à Joal</p>
<p>OS4: Communiquer sur l'adaptation, sensibiliser et former les populations locales sur les techniques d'adaptation au changement climatique dans les zones côtières et sur les bonnes pratiques, éviter une aggravation des diverses situations expérimentées</p>	<p>Résultat 4 : les populations sont sensibilisées et informées sur les techniques d'adaptation aux changements climatiques dans les zones côtières et sur l'exécution du cadre réglementaire de la gestion des régions côtières.</p>	<p>Action 4.1: Concevoir et mettre en œuvre un programme de sensibilisation et de formation sur le nouveau cadre réglementaire</p> <p>Action 4.2: Mettre au point et partager les outils de communication appropriés</p> <p>Action 4.3: Informer, sensibiliser les groupes cibles sur les techniques d'adaptation aux CC dans les zones ciblées</p> <p>Action 4.4: Former les groupes cibles sur les techniques d'adaptation aux CC</p>

OS5: Élaborer et mettre en œuvre un cadre réglementaire approprié pour la gestion des zones côtières	Résultat 5.1: Un cadre réglementaire couvrant tous les domaines concernés est développé, le code de l'environnement est revu, la loi sur le littoral est adoptée. Ces deux documents incluent la question du changement climatique.	Action 5.1 : Elaborer, la réglementation relative à la gestion du littoral, affiner et renforcer le Code de l'environnement Action 5.2: Diffuser des textes réglementaires élaborés
---	--	--

Il est important de noter que le document du programme met plus l'accent sur la réalisation des infrastructures (hard) que sur les activités d'information, sensibilisation, formation (soft). Cependant, beaucoup d'activités liées à la mobilisation des populations ont été planifiées et réalisées en tant que sous-activités. Il est nécessaire de les faire ressortir, tout en les liant aux résultats attendus, pour mieux rendre compte des efforts énormes menées par les agences d'exécution, en particulier Green Sénégal et Dynamique Femme.

3.2. Démarrage du programme

L'atelier technique de démarrage du programme s'est tenu le 21 janvier 2011 à Joal. L'atelier national de lancement s'est, quant à lui, tenu le 30 mars 2011 à Dakar, sous la présidence du ME/MEPN.

Chaque agence d'exécution a produit un rapport de démarrage dans lequel, après avoir rappelé le contexte d'élaboration du programme, elle a présenté sa structure, son expérience et le travail attendu, décrit sa compréhension de la mission, le dispositif d'intervention qui sera mis en place, l'approche méthodologique. Un plan d'actions assorti d'un chronogramme détaillé des activités sur les deux ans du programme est également établi pour chaque agence.

Après le lancement du programme, un document vidéo sur la situation de l'érosion côtière dans les trois sites d'intervention du programme (Joal, Rufisque et Saly) avec la perception des populations, autorités locales et techniciens, a été produit.

Quant aux activités d'information/sensibilisation elles ont consisté principalement en :

- des concertations avec les maires et les préfets, les services techniques, les conseillers municipaux, les délégués de quartiers, les imams et les OCB ;
- des visites à domicile et des séances de plaidoyer, afin de mieux sensibiliser et impliquer les populations pour une meilleure appropriation du programme ;
- des réalisations d'émissions radiophoniques avec Sud FM Mbour et Djoko FM de Rufisque ;
- des mises en place de comités de quartiers et de salubrité pour mieux prendre en charge les activités de terrain ;
- des séances de formation sur la dynamique organisationnelle, la transformation de produits halieutiques, etc. ;

- l'organisation de visites d'échanges, pour permettre aux populations locales concernées de mieux s'imprégner de l'expérience de certaines localités dans la valorisation et gestion des terres salées récupérées
- la création d'un Réseau des acteurs du littoral.

Concernant les autres activités liées à la construction des ouvrages, elles ont essentiellement porté, au cours de la première année de mise en œuvre, sur le recrutement de maîtres d'ouvrage délégués (CEREEQ pour les ouvrages de Saly, AGETIP, pour la digue de Rufisque). Pour la réhabilitation de la digue anti-sel de Joal, le Cabinet 2IE a été choisi pour la production du dossier d'appel d'offres.

Par ailleurs, le CSE, en tant qu'entité nationale de mise en œuvre du FACC, a mis à profit ce temps, pour réaliser un certain nombre d'activités, notamment, la préparation et la signature des conventions avec les agences d'exécution, la mise à jour du manuel de procédures en particulier les procédures pour les passations de marchés, la mise à niveau des agences d'exécution sur les modèles de rapports financiers et techniques.

Par rapport au démarrage, les contraintes notées ont trait principalement à :

- la non disponibilité du plan de communication validé, ce qui ne permet pas une grande visibilité du programme au niveau national ;
- la signature tardive de la convention de financement entre le projet, INTACC et l'UMOE, pour le démarrage des travaux à Rufisque-Est.

3.3. Système de suivi-évaluation

Le dispositif de suivi/évaluation s'articule autour du système de rapportage des agences d'exécution et les instances mises en place telles que le comité national de pilotage (CP) et les comités locaux CLP). La mise en cohérence des plans de travail couvrant la durée du programme (plan de travail consolidé) a fait l'objet d'un atelier qui s'est tenu du 10 au 11 mars 2011. Le Comité National de pilotage installé, plus tard, en juillet 2011, a adopté le plan de travail consolidé.

Les rapports de mise en œuvre du programme élaborés par les agences d'exécution pour le premier semestre étaient plutôt présentés comme des rapports d'exécution des activités ; ils ne permettent pas d'évaluer les performances du programme. En outre, le format des rapports n'était pas le même pour toutes les entités et les informations étaient peu précises. Cela a entraîné un retard dans la soumission du rapport consolidé au Secrétariat du FACC.

Pour le second rapport, le FACC a proposé un canevas qui a été respecté par les entités d'exécution.

L'approche demeure, cependant, l'examen du niveau de réalisation des activités prévues, sans beaucoup de relations avec les résultats attendus (tableau suivant pour chaque entité d'exécution : progress on key milestones, expected progress, progress to date, rating).

3.4. Niveau d'atteinte des résultats

Résultat 1 : Les populations, habitations et infrastructures économiques et culturelles dans les zones côtières de Rufisque, Saly et Joal sont protégées contre l'érosion côtière.

Niveau de réalisation

Désignation	Mesure des IOV	Niveau réalisation	Observations
Action 1.1: Mettre à jour les études de faisabilité techniques pour la conception des infrastructures à Thiawlène, Rufisque Est	Rapport étude validé	Mise à jour étude terminée, rapport validé	Etude d'impact environnemental réalisée, audience publique tenue. document validé
Action 1.2: Réaliser les infrastructures de protection à Thiawlène	Longueur de côte protégée en mètre linéaire	Travaux en cours sur une longueur projetée de 700 mètres ; la fin des travaux est prévue au mois d'avril 2013.	Il s'agit d'une digue frontale, d'une aire de promenade et d'un exécutoire d'évacuation des eaux de pluie
Activité 1.3. Réaliser les études les études de faisabilités techniques pour les infrastructures de protection à Saly	Rapport étude validé	Etudes de faisabilités techniques réalisées, et validées,	Etude d'Impact environnemental réalisée mais non encore validée, étude de faisabilité technique pour le marché de Saly Koulang réalisée
Activité 1.4. Réaliser les infrastructures de protection des zones vulnérables couvrant les hôtels, ainsi que les villages et le quai de pêche à Saly	Longueur de côte protégée en mètre linéaire	Non encore réalisée,	La sélection de l'entreprise vient d'être faite.
Action 1.5 : Les canaux de Thiawlène sont épurés et leur connexion avec la mer faite	Nombre linéaire de canaux épurés	Connexion canaux avec la mer pas encore réalisée, VAD organisées, comités de quartier créés, populations sensibilisées et	L'efficacité de cette activité est dépendante de la connexion avec la mer prévue dans l'ouvrage de protection de

		opérations de nettoyage réalisées sur 400 mètres	Thiawlène, opération non encore terminée,
Action 1.6: Aménager le quai de pêche et de l'aire de transformation du poisson à Joal	Bordures et aire de transformation de poisson aménagées	Digue de protection du quai réalisée sur une longueur de 310 m. et 5 rampes d'accès construits Poteaux du hangar du quai réhabilité Aire de transformation de Khelcom pas réalisé. Prototype four de fumage du poisson réalisé, présenté et validé par les femmes transformatrices et le comité local de pilotage,	Bien que cela ne soit pas une conséquence de la réalisation de la digue, il importe de noter l'existence d'eau suite aux hautes marées entre le quai et la digue. Ce qui crée une situation d'insalubrité qui nécessite d'être réglée Les travaux de l'aire de transformation de Khelcom devront démarrer les jours à venir d'après la DEEC et DF
Action 1.7 : Soutenir l'aménagement du quai de pêche et de l'aire de transformation du poisson à Saly	Aménagement d'un quai de pêche et d'une aire de transformation de poisson assainie	Protection quai, renforcée par 1 mur de soutènement Aire de transformation de poisson réaménagé : aire de séchage, 6 rangées de claies de séchage réhabilités, 4 toilettes et 3 salles d'eau construites, électrification solaire de l'aire assurée avec 9 lampadaires 1 comité de gestion mis en place	Fonctionnement correct de l'aire de transformation est fortement lié à la protection quai, à la récupération de l'aire de débarquement des pirogues, toute chose découlant de la réalisation des infrastructures de protection non encore faite.

Commentaires sur le niveau d'atteinte du résultat 1

Trois (3) activités sur sept (7) non encore réalisées. Les deux concernent les infrastructures de protection côtière commencées à Rufisque, non encore démarrées à Saly. Dans cette dernière localité, l'étude de faisabilité technique a pris assez de temps, compte de la spécificité du problème et de la reprise de certaines études, contrairement à Rufisque où il fallait réactualiser une étude disponible faite en 2009. Le processus de sélection de l'entreprise en charge des travaux a connu un grand retard. Il a été bouclé à la fin de la présente mission. La durée des travaux est prévue pour huit mois. Cependant, le CEREEQ, maître d'ouvrage délégué, prévoit une négociation avec l'entreprise sélectionnée pour raccourcir ce délai.

L'ouvrage de protection du littoral à Saly devrait permettre de récupérer l'aire de débarquement des pirogues complètement envahie par les eaux de mer, obligeant les pêcheurs à aller débarquer du côté de Mbour ou Joal. Par conséquent, le fonctionnement correct du quai et de l'aire de transformation dépend fortement de sa réalisation. D'ailleurs, les pêcheurs interrogés placent la priorité de la réalisation des infrastructures avant la réhabilitation du quai et de l'aire de transformation. Pour eux, les infrastructures sécuriseraient le quai certes mais, permettraient aux piroguiers d'accoster en face plutôt que d'être obligés d'aller à Mbour ou Joal. Ils dénoncent, aussi, le fait de ne pas être suffisamment informés des causes retardant le démarrage de la réalisation des infrastructures de protection.

Toutefois, du fait de la menace de disparition qui pesait sur ces deux infrastructures, leur protection et leur réhabilitation étaient devenues urgentes. Ainsi, l'érection d'un mur de soutènement pour protéger le quai et les activités de réhabilitation ont été entièrement réalisées par le programme. Pour Rufisque, le financement des travaux est pris en charge par l'ensemble des structures que sont : le FACC, l'INTACC et l'UEMOA, suite à la signature d'une convention de financement. Le retard dans la signature de cette convention, surtout avec l'UEMOA, a contribué au décalage dans le démarrage des travaux. Les infrastructures prévues sont de trois types : une digue frontale ou mur de soutènement, une aire de promenade et un exécutoire d'évacuation des eaux de pluie connecté aux canaux à curer. Depuis le début des travaux, une réunion de chantier se tient chaque semaine, ce qui permet un meilleur suivi de l'état d'exécution des travaux. Des PV de réunions sont régulièrement faits.

Toutefois, il importe de noter que si l'UEMOA est une structure pérenne, telle n'est pas le cas pour les deux autres ; la fin du programme étant prévue pour le 21 janvier 2013, la gestion des fonds alloués pour cette activité n'est pas précisée, au-delà de cette date.

Le nettoyage des canaux est une activité importante qui permet l'évacuation des eaux de pluies vers la mer et par conséquent, d'éviter la stagnation des eaux autour de la digue frontale. Cependant, cette activité n'est totalement réalisée que si la connexion est terminée. C'est pourquoi d'ailleurs, dans le document du programme, cette opération avait été planifiée vers la fin de la construction de la digue. Bien que cette connexion ne soit pas encore réalisée, pour éviter les débordements des eaux pluviales, des activités de sensibilisation ont été organisées appuyées par des visites à domicile. Les comités de quartiers ont été créés et équipés en petits matériels de nettoyage, pour mener des opérations de curage. Un cadre de partenariat avec l'entreprise et la mairie a été mis en place, pour le passage régulier du camion de ramassage des ordures à l'intérieur du quartier de Thiawène.

Toutefois, l'efficacité d'une telle opération n'est efficace que si la connexion est réalisée, ce qui permettrait l'évacuation des eaux sur la mer.

Pour la digue de protection du quai de pêche à Joal, le tracé de l'ouvrage a été légèrement modifié, pour permettre aux pirogues de débarquer en face du quai. Cette modification est une prise en compte des préoccupations des pêcheurs et mareyeurs, lors de la réunion de présentation de l'ouvrage au comité local de pilotage. Pour faciliter l'accès aux pirogues cinq (05) radiers ont été construits. Ces situations dénotent une implication des acteurs et contribuent à une meilleure appropriation de l'ouvrage par les principaux concernés.

Pour le quai de Joal, les poteaux étaient dans un état de dégradation avancé, avant la mise en œuvre du programme, les activités réalisées ont permis la réhabilitation de 81 poteaux.

Entre la digue et le quai, il y a une présence d'eau stagnante issue des hautes marées. Bien que cela ne soit pas une conséquence de la réalisation de la digue. Le programme a mené des actions de sensibilisation et encadre les pêcheurs et mareyeurs dans le remblaiement avec les coquillages. Il importe de noter que cette situation mérite une attention particulière.

En ce qui concerne l'aire de transformation du poisson à Khelcom, dans la commune de Joal-Fadiouth, les travaux n'ont pas encore démarré. Toutefois, le maire a signé l'arrêté de mise à disposition du site à DF et la DEEC et DF affirment que le processus est bouclé et que les travaux vont démarrer au courant du mois de novembre 2012. Le prototype de four de fumage du poisson est déjà réalisé. Il a été présenté aux femmes transformatrices, au service de la pêche et à la municipalité de Joal-Fadiouth. Cette présentation a été une occasion pour tester et valider son fonctionnement. Cette approche a été bien saluée par les acteurs et partenaires concernés. Elle a permis, aussi, de tenir compte de leurs critiques et suggestions pour améliorer le four.

Le programme, à travers la DEEC va procéder à des mesures de pollution de l'air avant et après réalisation et fonctionnement, pour mieux apprécier l'impact de ces fours sur l'environnement.

De façon synthétique, le niveau d'atteinte de ce résultat se présente comme suit :

- 2 activités non encore réalisées dont 1 en cours (infrastructures de protection Rufisque et Saly)
- 1 activité dont la mise en œuvre est suspendue car, dépendant de l'exécutoire de l'ouvrage de Rufisque (curage canaux à Thiawlène)
- 3 activités réalisées (les 2 études de faisabilités techniques des infrastructures) quai de pêche et aire de transformation de Saly- et celui de Joal cependant, l'aire de transformation de poisson de Joal pas encore réalisée)

Résultat 2: Les terres rizicoles et d'autres cultures de Joal sont protégées contre la salinisation et les activités agricoles sont restaurées

Désignation	Mesure des IOV	Niveau de réalisation	Observations
Action 2.1: Faire l'étude de faisabilités techniques pour la conception d'une digue anti-sel dans les rizières à Joal et réaliser les infrastructures.	Rapport d'étude validé Nombre de digues construites	Etude faite, infrastructures réalisées Ouvrage réalisé	L'étude d'impact environnemental validée, réalisation de plantation d'arbres pour une meilleure protection de la digue anti-sel,

Commentaires sur le niveau d'atteinte du résultat 2

Les infrastructures ont été réalisées et les femmes de la commune de Joal-Fadiouth ont réalisé quelques parcelles test de riziculture, au cours de l'hivernage 2012, sur ces terres qui étaient abandonnées, suite à leur salinisation.

Pour mesurer l'impact de cette digue, il est bon de penser déjà à maîtriser la situation de référence, pour pouvoir identifier et mesurer les indicateurs d'impact.

La réhabilitation des terres dégradées risquent d'être source de conflits entre éleveurs et agriculteurs. En effet, lors de la visite terrain, la mission d'évaluation avait constaté une divagation de bétail (des vaches) sur le site. En plus de cette situation, avec la valorisation des terres agricoles, il faudrait anticiper sur la gestion foncière des terres récupérées et sur les aspects de bonne gouvernance et durabilité de l'ouvrage réalisé. Déjà Dynamique Femme et Green Sénégal prennent en compte cette question dans leurs activités cependant, elle mérite beaucoup plus d'attention.

A noter que la digue, telle que planifiée par le programme, ne couvre pas toute la zone jusqu'au village de Fadiouh, ou point zéro. De ce fait, il y a eu, à ce niveau, une intrusion de la langue salée, au cours de l'hivernage de cette année 2012 qui, du reste, a été assez pluvieux, une réflexion portant sur la faisabilité du prolongement de la digue, pour couvrir cette partie est en cours, dans le but de récupérer le maximum de terres affectées par la salinisation.

Durant la saison des pluies, le trafic des charretiers et autres acteurs alimentant les aires industrielles de fumage et séchage de poissons situées à l'extrémité ouest de la rive gauche de la digue anti-sel est interrompu, en raison de la dégradation des pistes et chemins de fortunes existants.

C'est ainsi, que le programme prévoit de recouvrir les quatre (04) ouvrages de régulation de la rive gauche de tabliers en béton armé, rendant ainsi la digue carrossable et ouverte exclusivement aux piétons et charretiers. Ce qui a nécessité

l'établissement d'un avenant dans le marché avec l'entreprise, le processus est en cours de finalisation.

Résultat 3 : La population vivant dans la zone côtière de Joal à travers la mairie, a mis en place un système de gestion de déchets efficace et rationnel, les aires de transformation du poisson de Joal sont rénovées avec une forte implication des femmes

Désignation	Mesure des IOV	Niveau de réalisation	Observations
Action 3.1: Nettoyer et réhabiliter les plages à Joal	Bordures de plage nettoyées	Système de nettoyage mis en place à Joal avec les comités de salubrité redynamisés et la municipalité, avec paiement de taxes par les populations Acquisition petits matériels de nettoyage (pelles, brouettes, etc.)	Des infrastructures récréatives et sportives sont en train d'y être aménagées, pour mieux valoriser l'espace
Action 3.2 : Sensibiliser et former les femmes sur la gestion environnementale	Programme développé de gestion rationnelle et effective des déchets	1 visite d'échange organisée à l'attention des femmes de Fayil, Faoye et Ndooff sur la revalorisation des terres rizicoles, suite à la mise en place des ouvrages anti-sel	

Commentaires sur le niveau d'atteinte du résultat 3

A Joal, un système de nettoyage et de réhabilitation des plages est mis en place avec les comités de quartiers équipés en petits matériels (pelles, râteliers, brouettes, charrettes etc. Les plages délimitées avec l'appui de la mairie ont été nettoyées et des infrastructures légères telles que les parcours sportifs, abris, buvettes y sont envisagées, par Dynamique Femme et la municipalité, afin d'assurer la propreté

Les activités de sensibilisation, formation ont permis la valorisation des terres salées récupérées, avec des parcelles test de riziculture.

Les activités de sensibilisation, avec les visites à domiciles menées à Saly et Rufisque, ont permis l'élaboration de base de données sur les ménages. Le processus est toujours en cours. Cette activité devrait également être menée à Joal

Le niveau d'atteinte de ce résultat est jugé satisfaisant. L'implication de la municipalité permet de penser que la durabilité du système de nettoyage mis en place sera assurée. Il faudra cependant réglementer et accompagner l'utilisation de l'espace à des fins récréatives, sportives avec des règles bien définies et validées par la municipalité de Joal- Fadiouth.

Résultat 4 : Les populations sont conscientes des risques climatiques, elles sont sensibilisées sur les techniques d'adaptation aux C.C dans les zones côtières

Désignation	Mesure des IOV	Niveau de réalisation	Observations
Action 4.1: Concevoir et mettre en œuvre un programme de sensibilisation et de formation sur le nouveau cadre réglementaire	Rapport d'étude	Création COMREC + de 500 personnes formées (membres d'association de femmes	Elus locaux, de comités de quartiers, d'organisations socioprofessionnelles, de notable
Action 4.2: Mettre au point et partager les outils de communication appropriés	Nbre et nature des outils de communication développés	Stratégie de communication élaborée, reste à être partagée et validée	Une première rencontre a été organisée.
Action 4.3: Informers, sensibiliser les groupes cibles sur les techniques d'adaptation aux CC dans les zones ciblées	Nombre de sessions/ateliers organisés, nombre de participants	8 sessions de formation de 8 jours organisées sur : le PANA, les CC et pêches, dynamique organisationnelle, salinisation des terres et rizicult. pluviale. Sensibilisation sur les CC et l'érosion côtière, redynamisation des ctés de salubrité, confection de supports publicitaires et sensibilisation dans les écoles réalisés. Réseau des acteurs du littoral en cours de mise en place.	
Action 4.4: Former	Nombre de	Quelques	

les groupes cibles sur les techniques d'adaptation aux CC	sessions/ateliers organisés, nombre de participants	modules de formation (érosion côtière, dynamique organisationnelle, PANA, CC et pêche) à l'endroit des populations préparés et en cours de mise en œuvre.	
---	---	---	--

Commentaires sur le niveau d'atteinte du résultat 4

La communication au niveau local est prise en compte par la stratégie de communication élaborée et mise en œuvre avec Green Sénégal. Au niveau national et international, la nécessité d'élaborer une stratégie de communication planifiée au début du programme a connu beaucoup de retards dans sa conception. La DEEC a remis à la mission un exemplaire du document préparé à cet effet. Toutefois, il importe de rappeler que ce document a fait l'objet d'une première restitution au niveau du programme mais, il reste à être validé.

Des modules de formation ont été préparés, afin de renforcer les capacités des populations locales au niveau des sites sur des problématiques identifiées par le programme : érosion côtière, changement climatique, riziculture pluviale, transformation des produits halieutiques, PANA, et dynamique organisationnelle, forum sur la gestion des déchets, sensibilisation des élèves.

La stratégie adoptée, avec la mise en place de comités locaux de pilotage, l'organisation des populations en comités de salubrité, ainsi que les visites à domicile, constitue un élément déterminant pour impliquer davantage la base dans la mise en œuvre du programme.

Ce résultat est en phase d'être atteint, nonobstant le retard dans la validation de la stratégie de communication

Toutefois et façon générale, à l'issue des séances de formation de sensibilisation, la mission a noté l'absence de compte-rendu sous forme de brefs mémos ou fiches, comportant des renseignements sur les séances (date, nombre de participants par sexe, thème, etc.).

Résultat 5: Un cadre réglementaire couvrant tous les domaines concernés est développé, le code de l'environnement est revu, la loi sur le littoral est adoptée. Ces deux documents incluent la question du changement climatique. Une bonne stratégie de communication de ces documents est déployée

Désignation	Mesure des IOV	Niveau de réalisation	Observations
Action 5.1 : Concevoir et renforcer le cadre réglementaire de la	Nb et nature de textes juridiques	Projet code de l'environnement et Loi sur le Littoral	Processus élaboration loi s/littoral démarré

gestion du littoral en tenant cpte des CC	élaborés et appliqués	réalisés mais pas encore votés au Parlement	avant est arrivé à terme avec l'appui du progr.
Action 5.2: Diffuser les textes élaborés	Nbre de sessions de vulgarisation et de participants	Non réalisé, dépend de l'activité précédente	

Commentaires sur le niveau d'atteinte du résultat 5

La procédure d'élaboration et de validation de la loi sur le littoral a été bouclée. Elle a passé l'étape de validation de la Cour Suprême. Il ne reste plus que l'examen et la validation par le Conseil des Ministres puis, son adoption par le Parlement.

Il importe de rappeler que le processus d'élaboration de cette loi a été déclenché bien avant le démarrage du programme, avec la tenue de concertations. Il découle d'une forte recommandation de la conférence africaine sur l'érosion côtière tenue en 2009 et portant sur la nécessité de prendre des dispositions réglementaires pour une meilleure protection du littoral.

Un atelier de restitution avait été soutenu par l'UICN, suites aux premières démarches entamées. Le processus s'est poursuivi, grâce à l'appui du programme et a permis de boucler toutes les concertations et restitutions nécessaires. Cela a abouti à l'élaboration d'un projet de texte de loi qui est dans le circuit d'adoption.

En ce qui concerne la révision du Code de l'Environnement, elle a été bouclée grâce à l'appui du programme qui a pris en charge toutes les activités. Il reste l'étape validation/approbation du Gouvernement, de la Cour Suprême et l'adoption par le Parlement.

Ces instruments juridiques sont importants pour contribuer au renforcement de la protection et de la préservation de l'environnement. Les hautes autorités devraient être sensibilisées sur la situation, pour boucler définitivement ce dossier, par la promulgation des textes réglementaires préparés à cet effet.

La deuxième activité, portant sur la diffusion des textes réglementaires, dépendant de la précédente, n'est pas encore effectuée.

Malgré ces contraintes, le niveau d'atteinte de ce résultat par le programme est jugé satisfaisant par la mission, l'élaboration des textes et le partage sont terminés.

3.5. Suivi-évaluation

La supervision de l'exécution technique et financière du programme est assurée par le CSE, entité nationale de mise en œuvre. Le comité national de pilotage, les comités locaux et les comités scientifiques et techniques (CST) ont, quant à eux, permis le suivi de la mise en œuvre des activités avec implication des acteurs et des autorités locales concernées.

A noter qu'à Rufisque le Comité de pilotage n'a pas réellement joué le rôle attendu. Après la mise en place de cette structure, il n'y a pas eu d'implication dans le suivi des activités. Le Préfet dénonce sa mise à l'écart, particulièrement, dans la réalisation des infrastructures de protection. A ce sujet, bien que l'autorité administrative soit le président du comité local et le maire le premier adjoint, la DEEC, structure administrative devrait davantage s'impliquer pour permettre à l'autorité administrative de jouer son rôle, du fait des tâches importantes qui pèsent sur elle. Le Préfet a précisé que, compte-tenu de l'importance de son programme d'activités, le fonctionnement correct des structures de ce type passe par des propositions d'actions (propositions de tenue de réunion, d'organisation de visites, etc.) qui sont faites à l'autorité. Toutefois, il est à noter que même si des réunions du comité ne sont pas régulièrement convoquées, l'autorité administrative, à travers son adjoint, participe à certaines visites de chantiers.

En marge de ces visites, ces comités devraient se réunir, pour discuter sur des points bien précis relatifs à la mise en œuvre du programme, réunions sanctionnées par des procès-verbaux. Cela permettrait une meilleure appropriation des activités.

La constitution des comités locaux devrait impliquer, de droit, les services techniques de l'Etat et ONG qui sont concernées par la mise en œuvre des activités, pour assurer un meilleur suivi et plus de durabilité. Certes, dans les dispositions des arrêtés qui mettent en place ces comités, il est prévu la convocation de toute personne dont la compétence est jugée nécessaire, en cas de réunions ou visites.. Cette disposition n'est pas suffisante, certaines structures devraient être des membres de droit.

De façon générale, le suivi des activités du programme a été assuré mais, il n'est pas systématisé, il n'existe pas de système harmonisé de suivi/évaluation, même si un canevas de rapport semestriel met bien en évidence la situation des activités.

Le document du programme a prévu la mise en place d'un système de suivi-évaluation, pour une meilleure planification et suivi des activités et du niveau d'atteinte des résultats mais, aussi, pour partager et sécuriser les informations. Ceci participerait à une meilleure harmonisation des approches entre les différents acteurs engagés dans la recherche d'une gestion viable des côtes vulnérables au changement climatique au Sénégal.

A l'état actuel de l'exécution du programme et du fait du retard accusé et de la durée de deux ans, cette disposition n'est pas encore été prise en compte. Il importe de bien la planifier et de lui accorder une importance primordiale.

4. Questions spécifiques

Innovations apparues en cours d'exécution du programme

- Synergies dans le financement de la digue de Rufisque avec INTAC et UEMOA : programme majeur pour l'UEMOA qui s'est engagé pour certaines mesures d'accompagnement ainsi que la recherche de moyens pour le prolongement des activités.
- Ressources additionnelles mises en place par Green et DF à Rufisque et Joal pour le financement d'activités complémentaires

4.1. Analyse des principaux acteurs et leurs engagements

4.1.1 Autorités administratives (Préfets)

De l'entretien que les consultants ont eus avec le Préfet de Rufisque, il ressort que :

- le programme a été bien accueilli à Rufisque car, il est considéré comme un élément d'atténuation des effets de l'érosion côtière,
- une forte adhésion des populations qui souhaitent néanmoins que la digue soit prolongée jusqu'à Bargny, l'absence d'information de l'autorité administrative sur le démarrage et l'exécution des travaux de construction de la digue, cependant, elles ont été impliquées dans la mise en œuvre avec les visites de chantiers. Pour les activités de sensibilisation/information/formation pilotées par Green Sénégal et Dynamique Femme, leur implication est plus marquée.

Avec le Préfet du département de Mbour, il est apparu que le programme répond parfaitement aux préoccupations du département que sont : l'avancée de la mer sur la frange côtière, la lutte contre la salinisation des terres agricoles avec la digue de protection et la réhabilitation du quai de pêche.

La démarche de mobilisation des acteurs est jugée pertinente, par l'autorité administrative, avec les comités de salubrité, les visites à domicile, etc.

Cependant, Le Préfet fait noter que le retard dans la confection de l'ouvrage de protection à Saly a semé un doute au niveau des bénéficiaires et a créé une certaine démobilisation (chez les usagers du quai de pêche). Ce retard a, aussi, induit une démarche individualiste des hôteliers pour prendre des mesures de protection, pour lesquelles, l'autorité administrative est, obligée d'accorder son autorisation. Cette situation ne contribue pas à atténuer le phénomène. Elle l'amplifie, plutôt, dans les zones adjacentes.

Le Préfet insiste sur la nécessité de prendre en compte une bonne frange côtière de Saly confrontée aux mêmes problèmes d'érosion et des problèmes de salubrité au quai de pêche de Joal, dus à la présence, suite aux hautes marées, d'une quantité importante d'eau stagnante entre le quai et la digue.

Bien que la présence de cette eau ne soit pas une conséquence de l'ouvrage mis en place, les acteurs du quai, mènent des actions de remblaiement artificiel avec des coquillages.

Le quai de pêche, qui était dans un état de délabrement avancé avec des poteaux dégradés, a été rénové

4.1.2. Services techniques de l'Etat

Les services techniques de l'Etat, à travers les structures déconcentrées des Eaux et Forêts, de la Pêche ont été associés à la mise en œuvre du programme dans les domaines les concernant. Ils ont conduit les activités liées à la plantation d'arbres sur les rebords de la digue anti-sel, à l'expérimentation et à la validation par les femmes formatrices du prototype de four de fumage du poisson à Khelcom,

4.1.3. Elus locaux

Les autorités municipales de Joal-Fadiouth et Saly ont bien apprécié le programme qui répond à leurs préoccupations. De plus, la municipalité a bénéficié des programmes de formation.

Les élus locaux ont, généralement, la responsabilité de la gestion des déchets et ont été bien impliqués par le programme. Le système proposé, pour la remise en état des plages s'est beaucoup inspiré de leur expérience qui a été renforcé notamment, avec l'apport de matériel de nettoyage : charrettes, râteliers, etc. mais aussi, avec les activités de sensibilisation à l'endroit des populations.

Les zones réhabilitées par le programme (quais de pêche, aires de transformation de poisson etc.) sont également du ressort des mairies qui en rétrocèdent la gestion aux groupements professionnels de pêcheurs et mareyeurs. Les élus apprécient beaucoup les activités planifiées et en cours de mise en œuvre.

Pour les infrastructures de protection, ils attendent le début de leurs réalisations mais, ne se sentent pas impliqués (brise-lames de Saly et digue de Rufisque)

4.1.4. Organisations communautaires de base

Les organisations communautaires de base (OCB) ont beaucoup bénéficié des activités de sensibilisation et de formation ; ils ont vu leurs capacités, sensiblement, renforcées en matière de connaissance des changements climatiques et de l'érosion côtière. Elles ont salué la venue du programme et exprimé leurs souhaits portant sur le prolongement des infrastructures de Saly, pour protéger les trois sous-quartiers de Thiawène, à Rufisque. Elles ont, aussi, déploré le retard dans la réalisation des ouvrages de protection du quai de pêche et des infrastructures hôtelières à Saly.

4.1.5. Sociétés privées et bureaux d'études

Certaines sociétés privées, en général les hôteliers ont construit des ouvrages sommaires pour se protéger contre l'érosion côtière (Saly) provoquant, quelquefois, la dégradation de zones environnantes. Ils accusent l'Etat de les avoir laissés à eux-mêmes.

A Rufisque l'entreprise a réfectionné des toilettes publiques et projette de construire des puisards pour que les populations ne rejettent plus les eaux usées sur la plage.

4.1.6. Pont de vue des autorités étatiques

La DEEC a initié ce programme en vue de contribuer à la résolution des problèmes d'érosion côtière au Sénégal. Ce programme entre donc en droite ligne de la politique gouvernementale et est conforme aux stratégies nationales.

4.1.7. Point de vue des agences d'exécution

Pour les agences d'exécution, notamment l'Association Dynamique Femme et l'ONG Green Sénégal, le programme a contribué au renforcement ;

- de leurs expériences, de leurs notoriétés et de leur dynamique organisationnelle : création réseau acteurs du littoral
- de leurs relations avec des partenaires de l'Etat : DEEC, CSE.

- d'une meilleure connaissance des procédures du FACC et du CSE,
- une plus grande expertise dans le domaine de l'environnement marin

4.2. Participation

En ce qui concerne l'aspect participation, la mission a noté sur le terrain :

- une organisation des populations en comités de quartier et de salubrité, structure à la base importante, pour asseoir de bonnes activités de sensibilisation et formation devant amener les populations à mieux adhérer aux activités mises en œuvre. Ce qui devrait participer à une meilleure appropriation des résultats du programme,
- l'organisation d'émissions radio, de caravanes de sensibilisation, de séances traditionnelles d'animation, pour profiter de la présence massive de la population, afin de faire passer les messages de sensibilisation et d'information,
- de la participation des élus locaux et autres OCB dans les comités de pilotage,
- l'implication des bénéficiaires (GIE de pêcheurs et femmes transformatrices de poisson) dans la mise en œuvre des activités.

4.3. Rôle des agences d'exécution

De façon générale, les rôles des agences d'exécution, tels que prévus par le programme, se présentent comme suit :

- encadrement des populations
- renforcement de capacités des bénéficiaires
- mise en œuvre des activités
- création d'une dynamique organisationnelle
- gestion cadre législatif et institutionnel

De façon plus spécifique, les rôles par agences sont :

4.3.1. DEEC

- suivi des activités de construction d'ouvrages
- conception et diffusion loi littoral et code de l'environnement
- communication extérieure et nationale sur le programme
- Suivi/Evaluation

4.3.2. GREEN Sénégal

- renforcement de capacités : encadrement, sensibilisation et formation
- Curage des canaux à Rufisque
- Communication sur le programme (vidéo, dépliants...)

4.3.3. Dynamique Femme

- Sensibilisation à Joal
- Renforcement de capacités : encadrement des femmes à la base
- Suivi de construction des ouvrages à Joal

4.4. Rôle du CSE

- supervision de l'exécution des procédures administratives

Cependant avec l'évolution de la mise en œuvre du programme, le CSE s'est également occupé d'activités de :

- mise à niveau des modèles de rapport financiers et techniques,
- du renforcement de capacités avec une formation sur les procédures de gestion mises en place ;
- du suivi/évaluation du programme
- d'information sur le programme

4.5 Leçons tirées et recommandations

4.5.1 Leçons tirées

Compte-tenu du niveau d'avancement du programme, les leçons tirées de la mise en œuvre reposent sur :

- la mise en œuvre d'un projet de développement par des acteurs différents mais, concourant à l'atteinte d'un objectif commun (service public, ONG nationale et association de la société civile), peut connaître une réussite s'il est mis en place un cadre de partenariat efficace ;
- la mise en œuvre de la modalité accès direct et la réduction des délais de traitement des requêtes financières ont permis aux agences d'exécution de disposer à temps des financements requis pour bien mener les activités ;
- l'absence d'une matrice de planification mettant en cohérence d'une part, les activités et les résultats attendus et d'autre part, les activités, les ressources nécessaires et les indicateurs, ne donne pas beaucoup de visibilité par rapport aux résultats et à l'efficacité des activités ;
- l'absence d'implication des populations et acteurs concernés dans la planification du programme entraîne des situations nouvelles identifiées, lors de la mise en œuvre, situations qui nécessitent d'être prises en compte, comme c'est le cas pour l'aménagement de la digue devant permettre son utilisation par les charretiers et piétons en période d'hivernage évitant l'isolement de certaines zones,

- le suivi et de rapportage rapproché effectué par le CSE a permis d'atténuer les lacunes constatées sur la matrice de planification du programme et le dispositif de suivi/évaluation ;
- la relative nouveauté de la problématique de la protection côtière par le biais de la réalisation d'infrastructures de protection côtière au Sénégal mérite d'accorder une attention particulière aux infrastructures dans la planification. A cet égard, l'importance de disposer d'un maître d'ouvrage délégué et des études de faisabilité techniques s'avère nécessaire. Cette situation mériterait d'être bien planifiée et suivie en priorité car, elle pourrait impacter sur la réalisation des infrastructures donc, sur la durée du programme ;
- la nécessité d'une planification participative, pour une meilleure prise en compte des préoccupations des populations (révision tracé digue pour la protection du quai de pêche à Joal, pour permettre un meilleur débarquement des piroguiers, aménagement de tabliers pour permettre l'utilisation de l'ouvrage anti-sel, comme moyen de communication pour désenclaver la zone durant l'hivernage, la réalisation du mur de soutènement pour une meilleure protection du quai de Saly).

4.6 Durabilité

La durabilité des réalisations peut être appréhendée sous plusieurs aspects :

- en ce qui concerne les infrastructures, le premier niveau de durabilité est lié à la qualité des ouvrages. Le CSE et la DEEC ont mis en place des procédures de contrôles de la qualité à travers les MOD et les bureaux de contrôle qui permettent de s'assurer la qualité des ouvrages. Le second niveau est lié à la maintenance des ouvrages. A cet égard, on peut noter que des fonds ne sont pas explicitement prévus.
- pour la digue de Joal, il est apparu, après sa construction, la nécessité de la fortifier avec une haie végétale et les fonds nécessaires ont été trouvés dans les reliquats de financement. Il faudra envisager un système de cogestion des ouvrages pour l'avenir, avec une implication des populations bénéficiaires, les collectivités locales, les services techniques de l'Etat et les autorités administratives.
- en ce qui concerne les quais de pêches et des aires de transformation de produits halieutiques, le fait que leur gestion soit de la responsabilité des municipalités laisse présager d'un niveau de maintenance acceptable à la fin du programme.
- concernant les activités d'information, formation, sensibilisation, leur durabilité sera reflétée par les actions de gestion de la propreté des plages et leur valorisation. Les comités de salubrité et de quartiers mis en place serviront d'interface, avec les mairies, pour gérer la propreté des lieux et susciter la création d'activités génératrices de revenus (buvettes sur la plage etc.). Il est également prévu une aire de promenade sur l'ouvrage de protection à Rufisque.

- le recensement des meilleures pratiques (formation, gestion financières, récupération terres salées etc.) participera à la pérennisation des activités.

4.7 Contribution au renforcement des connaissances du personnel national

En termes de renforcement des capacités, le programme a touché aussi bien les bénéficiaires directs (ONG/OCB) mais également, le personnel des structures partenaires que sont les collectivités locales et même les services techniques de l'Etat CSE et DEEC particulièrement. Ces structures ont vu leurs capacités de pilotage de programmes/projets renforcées.

4.8 Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme

L'originalité du programme, qui regroupe dans sa mise en œuvre des structures de type, de niveau d'expertise et d'expérience différents, a fait que des difficultés ont apparu au début de la mise en œuvre des activités.

Les manquements dans la conception ont été corrigés, à travers le suivi rapproché et l'attention tout particulière de l'entité nationale de mise en œuvre. Cela a permis un suivi régulier de la mise en œuvre des activités. Le suivi de la mise en œuvre des infrastructures par la DEEC aurait dû associer les comités locaux de pilotage qui devraient constituer un premier niveau de suivi et d'évaluation. Ces comités devraient être renforcés en y intégrant certains services techniques de l'Etat, les ONG et autres associations locales concernées.

4.9 Mesures destinées à suivre et à renforcer les bénéfices initiaux du programme

Les bénéfices initiaux du programme résident dans la protection contre l'érosion côtière des habitats et moyens d'existence ainsi que les infrastructures économiques et culturelles des zones ciblées. Les moyens pour y arriver sont la construction d'ouvrages de protection et la réhabilitation/restauration d'infrastructures économiques, la sensibilisation et la formation des populations, pour une meilleure prise en compte de la dimension changement climatique dans les activités quotidiennes et enfin, la mise en place d'un cadre juridique garantissant la mise en œuvre des activités socio-économiques intégrant la protection de l'environnement pour un développement durable.

Pour cela, les cadres de concertation mis en place doivent être renforcés. Les comités de pilotage devront être mués en comités de suivi de la mise en œuvre et intégrés dans des structures pérennes (conseils municipaux, comités départemental de développement etc.)

4.10 Propositions d'orientations futures

4.10.1. Sur le plan de la conception

La conception d'un tel programme gagnerait à l'avenir à être plus participative en associant, dans la planification opérationnelle, les bénéficiaires directs ainsi que les autorités locales et administratives des zones concernées.

La mission est d'avis que la matrice de planification devrait être revue, afin de mettre en cohérence les activités, les résultats et les objectifs visés mais aussi, les activités, les ressources financières et les indicateurs.

Les indicateurs de résultats doivent être mieux précisés, ainsi que les indicateurs d'impact.

4.10.2. Sur le plan de la mise en œuvre des activités et de la durabilité

Les structures pérennes de l'Etat devraient être associées à toutes les étapes de la vie du programme, afin d'en assurer la durabilité à la fin du financement extérieur. En ce qui concerne le nettoyage des plages, un code de conduite devrait être élaboré en rapport avec la municipalité qui le validera et veillera à son application. Ce code prendrait en compte les possibilités d'intégration des privés dans les aménagements de loisirs et leur contribution dans le système de nettoyage qui serait mis en place.

4.10.3. Sur le plan de la communication

La communication au niveau local est prise en compte par la stratégie de communication élaborée et mise en œuvre avec Green Sénégal. Au niveau national et international, la nécessité d'élaborer une stratégie de communication planifiée dès le début du programme a connu beaucoup de retards dans sa conception. La DEEC a remis à la mission un exemplaire du document préparé à cet effet. Toutefois, il importe de rappeler que ce document a fait l'objet d'une première restitution au niveau du programme mais, il n'est pas encore validé. La mission recommande de :

- finaliser, après validation la stratégie de communication et la mettre en œuvre, afin de garantir une meilleure visibilité du programme au niveau national et international et sa contribution spécifique à la lutte contre l'érosion côtière dans les sites retenus ;
- communiquer sur l'état d'avancement du programme, expliquer aux populations locales et au public les difficultés notées dans la mise en œuvre afin d'éliminer le découragement noté au niveau de certaines populations.

4.10.4. Sur le plan du suivi et de l'évaluation

- prévoir dans le dispositif un système d'analyse de l'atteinte des résultats par rapport aux objectifs du programme et non pas seulement par activités selon les sites,
- la DEEC, en tant que structure nationale chargée des évaluations environnementales, devrait veiller à la mise en œuvre et aux suivis des PGES élaborés,
- les comités de pilotage locaux et le comité de pilotage national devraient être davantage renforcés dans leurs constitutions et associés dans le suivi de la mise en œuvre des activités.

4.10.1 Sur la durée du programme

La réalisation des infrastructures de protection ne pourra pas être finalisée au 21 janvier 2013, date prévue pour la fin du programme. Il en sera de même pour les activités de curage des canaux ayant liées à la finalisation de l'exécutoire ainsi que certaines activités liées la disponibilité des textes réglementaires. Ainsi, la mission

est d'avis qu'une prolongation du programme de dix (10) mois est nécessaire, pour permettre l'exécution de toutes les activités prévues et la réalisation des résultats attendus

5. ANNEXES

A.5.1 Table générale de notation

A.5.2 TDR

A.5.3 Agenda de la mission

A.5.4 Personnes rencontrées

A.5.5 Liste des documents consultés

A.5.6 Résumé des visites

A.5.1 Table générale de notation

Critère	Résumé des observations de l'évaluateur	Note de l'évaluateur
Atteinte des objectifs et résultats du projet (notation générale) Sous critères (ci-dessous)	Réalisations des ouvrages de protection en retard à Saly	MS
Efficacité		S
Pertinence		S
Durabilité des résultats du projet (notation générale) Sous critères (ci-dessous)	Cadre réglementaire amélioré, populations sensibilisées structures pérennes de l'Etat impliquées dans la mise en œuvre des ouvrages de protection	P
Financier	De dispositions financières, pour assurer la durabilité de certains résultats ne sont pas encore pris en charge, à l'état d'avancement du projet	MI
Socio Politique	Aspect bien géré au niveau local, la société civile en tant qu'entité de mise en œuvre l'a bien pris en compte	P
Cadre institutionnel et gouvernance		MP
Ecologique	Les aspects écologiques doivent être mieux pris en compte	MP
Réalisation des activités	Les ouvrages de Rufisque et Saly ne pourront pas être terminés avant la fin prévue du projet	MS
Suivi et Evaluation (notation générale) Sous critères (ci-dessous)	Le dispositif de suivi/évaluation doit être systématisé, avec un système d'information efficace et disponible à tous les acteurs	MI
Dispositif de S&E	Son fonctionnement est à améliorer avec élargissement de la composition des comités locaux à certaines compétences techniques et de gestion locale	MI

Critère	Résumé des observations de l'évaluateur	Note de l'évaluateur
Plan de mise en œuvre du S&E (utilisé pour la gestion adaptative)	Pas d'existence d'un plan systématisé mais, il existe un suivi serré apporté par le CSE et le secrétariat du FACC	MS
Budgétisation et financement des activités de S&E	Les activités de suivi terrain sont soutenues	S
Rôle catalytique	L'apport du projet dans le dispositif de lutte contre l'érosion côtière n'est encore pas ressenti du fait du niveau d'atteinte timide de réalisation des ouvrages et de la stratégie de communication nationale non encore développée	MI
Pertinence par rapport aux priorités nationales en matière de développement et d'adaptation au changement climatique	Le projet entre parfaitement dans les priorités nationales en matière d'adaptation au CC	S
Implication des acteurs intéressés	Les acteurs étatiques et les élus locaux ne sont pas suffisamment impliqués dans la conception et le suivi de la mise en œuvre des infrastructures de protection	MS
Planification financière	Le projet ne connaît pas de difficultés financières. Les activités n'étaient pas bien détaillées par rapport aux résultats à atteindre, ce qui constitue une faiblesse	MS
Supervision par le CSE	Le CSE a mis en place un bon système de suivi rapproché	S
Notation générale	La mise en œuvre du projet donne satisfaction avec quelques infrastructures réalisées et déjà fonctionnels, les activités de sensibilisation/formation et renforcement de capacités bien réalisées mais malheureusement, les retards dans la digue de Saly et de Rufisque constitue un biais et crée un état de suspicion et de doute auprès des populations.	MS

Notation des objectifs et des résultats du projet

Très satisfaisant (TS): Les actions/activités se déroulent comme prévu, ou mieux que prévu, pour atteindre tous les objectifs/résultats majeurs sans lacunes. Le projet peut être présenté comme une "bonne pratique".

Satisfaisant (S): Les actions/activités se déroulent comme prévu et permettront d'atteindre la plupart des objectifs/résultats majeurs avec juste quelques petites lacunes.

Moyennement Satisfaisant (MS): Les actions/activités se déroulent presque comme prévu et permettront d'atteindre une partie des objectifs/résultats majeurs, mais soit avec de grosses lacunes, soit avec une faible portée générale.

Légèrement Insatisfaisant (LI): Les actions/activités ne se déroulent pas comme prévu pour atteindre les objectifs/résultats majeurs attendus, avec d'importantes lacunes ou même une possibilité de n'atteindre que quelques objectifs/résultats majeurs.

Insatisfaisant (I) Les actions/activités ne se déroulent pas assez bien pour atteindre la plupart des objectifs/résultats majeurs.

Très Insatisfaisant (TI): Les actions/activités ne se déroulent pas comme prévu et ne permettront d'atteindre aucun des objectifs/résultats majeurs.

NB: *La pertinence et l'efficacité seront considérées comme des critères déterminants. La note globale du projet pour ce qui est de l'atteinte des objectifs et résultats ne pourrait être supérieure à la plus petite note donnée pour l'un de ces 2 critères. Par conséquent, pour obtenir une note globale satisfaisante pour les résultats, un projet doit avoir au moins une note satisfaisante à la fois pour la pertinence et pour l'efficacité.*

Notation de la durabilité

La durabilité sera comprise comme la probabilité de voir les résultats et les impacts du projet se pérenniser dans le long terme, au-delà de la fin du projet. L'évaluation à mi-parcours identifiera et évaluera les conditions clés ou les facteurs qui pourraient compromettre ou contribuer à la persistance des retombées du projet. Certains de ces facteurs pourraient être des résultats du projet, c'est-à-dire des capacités institutionnelles accrues, des cadres légaux et réglementaires améliorés, des mesures socioéconomiques d'incitation ou une bonne sensibilisation. D'autres facteurs incluront des circonstances ou des évolutions contextuelles non générées par le projet, mais qui sont importantes pour la pérennisation des résultats.

Système de notation pour les sous-critères de la durabilité :

Probable (P): Il n'y a pas de risques pesant sur cette dimension de la durabilité.

Moyennement Probable (MP). Il y a de légers risques qui pèsent sur cette dimension de la durabilité.

Moyennement Improbable (MI): Il y a des risques significatifs qui pèsent sur cette dimension de la durabilité.

Improbable (I): Il y a des risques élevés qui pèsent sur cette dimension de la durabilité.

Toutes les dimensions de risque sur la durabilité sont très importantes. Ainsi, la note générale pour la durabilité ne sera pas supérieure à la plus petite note obtenue par une dimension de la durabilité. Par exemple, si un projet a une note « Improbable » dans l'une quelconque des dimensions, alors sa note générale ne pourra pas être plus élevée que « Improbable », même si des notes plus élevées dans d'autres dimensions font que la moyenne est élevée.

Notation du Suivi-évaluation du projet

Le suivi est une fonction continue basée sur une collecte systématique de données relatives à des indicateurs choisis pour fournir à l'équipe de projet et aux principaux acteurs des indications sur l'ampleur des avancées et l'atteinte des objectifs, ainsi que sur les progrès dans l'utilisation des fonds alloués. L'évaluation est une revue objective et systématique d'un projet en cours ou achevé, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats. L'évaluation d'un projet peut impliquer la définition de normes particulières, l'examen de performances par rapport à ces normes et l'évaluation des résultats actuels et attendus.

Le dispositif de S&E du projet sera noté comme suit à travers “ **le design du S&E**”, “ **la mise en œuvre du plan de S&E**” et « **la budgétisation et le financement des activités de S&E** ».

Très satisfaisant (TS): Le dispositif de S&E fonctionne comme prévu, sans lacunes.

Satisfaisant (S): Le dispositif de S&E fonctionne presque comme prévu, mais avec juste quelques petites lacunes.

Moyennement Satisfaisant (MS): Le dispositif de S&E fonctionne assez bien, mais avec de grosses lacunes.

Légèrement Insatisfaisant (LI): Le dispositif de S&E ne fonctionne pas comme prévu et révèle d'importantes lacunes.

Insatisfaisant (I) Le dispositif de S&E ne fonctionne pratiquement pas et des insuffisances majeures sont relevées.

Très Insatisfaisant (TI): Le projet n'a pas de dispositif de S&E.

Le « **plan de mise en œuvre du S&E** » sera considéré comme un paramètre très important pour l'évaluation générale du dispositif de S&E. La note générale du

dispositif de S&E ne sera pas plus élevée que celle donnée pour le « plan de mise en œuvre du S&E »

Toutes les autres notes seront données selon une échelle de six points :

Performance
TS = Très satisfaisant
S = Satisfaisant
MS = Moyennement Satisfaisant
MI = Moyennement Insatisfaisant
I = Insatisfaisant
TI = Très Insatisfaisant

Structure indicative du rapport d'évaluation à mi-parcours

Note : les contenus sont indicatifs

Sommaire

Acronymes et terminologie

1. Résumé Exécutif: y compris la méthode, les constatations de la mission, et les principales conclusions et recommandations.

2. L'évaluation à mi-parcours

- But de l'évaluation
- Principaux éléments traités
- Méthodologie utilisée
- Structure de l'évaluation

3. Constatations de la mission sur le Projet

- Pertinence/qualité de la conception du projet
- Démarrage du projet
- Problèmes auxquels le projet devrait s'attaquer
- Statut de réalisation des objectifs du projet
- Analyse des principaux acteurs et leur engagement
- Résultats attendus
- Problèmes et faiblesses rencontrés
- Appropriation par le pays et les partenaires
- Gestion du projet et approche de mise en œuvre
- Système de suivi-évaluation
- Participation
- Rentabilité

- Rôles des agences d'exécutions
- Rôle du CSE

4. Résultats, leçons tirées et recommandations

- Réalisation de l'objectif et des résultats (y compris notations et justification des performances)
- Durabilité
- Contribution au renforcement des connaissances du personnel national

5. Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet

6. Mesures destinées à suivre et à renforcer les bénéfices initiaux du projet

7. Propositions d'orientations futures soulignant les principaux objectifs

Annexes possibles

TDR

Itinéraire

Liste des personnes rencontrées

Résumé des visites sur le terrain

Liste des documents consultés

Questionnaire/s utilisé/s et synthèse des résultats

A.5.2- Termes de Référence de l'étude

1 - Considérations préliminaires

Dans le cadre de la réalisation de la stratégie nationale de protection côtière, le Centre de Suivi Ecologique (CSE), supervise la mise en œuvre d'un projet d'adaptation à l'érosion côtière dans les zones vulnérables, avec l'appui financier du Fonds d'Adaptation aux Changements climatiques (FACC)

Ce projet est exécuté, depuis janvier 2011, par la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés, l'ONG Green Sénégal et l'Association Dynamique Femmes de Joal.

Les principales composantes du projet sont :

- la formation, l'information et la sensibilisation
- la protection côtière à Rufisque et Saly
- la récupération de terres salées à Joal
- la réhabilitation de quais de pêche et d'aires de transformation de poissons
- le développement et le renforcement de la législation concernant la protection côtière et l'adaptation au changement climatique
- la gestion des connaissances

Après une année de mise en œuvre, le CSE souhaite bénéficier de l'appui d'un évaluateur pour procéder à l'évaluation à mi-parcours de ce projet.

Les présents termes de référence sont établis pour définir les obligations de l'évaluateur qui sera en charge des dites prestations.

2. Objectif de l'évaluation

L'évaluation a pour ambition d'évaluer les performances du projet, le niveau d'exécution des activités et le niveau d'atteinte des résultats prévus. Les risques qui pèsent sur l'atteinte des résultats seront également analysés.

A mi-parcours, il est attendu de l'évaluation de formuler des recommandations sur les améliorations nécessaires dans la conception du projet, dans son orientation, mais aussi sur le plan de travail pour les étapes suivantes.

3. Tâches du consultant

L'évaluation prendra en compte, entre autres, les questions suivantes pouvant affecter la bonne mise en œuvre du projet et l'atteinte des résultats :

- mesure dans laquelle les critères de financement définis par le Fonds pour l'Adaptation et le modèle de document de projet ont facilité l'élaboration du plan de travail et facilité une bonne mise en œuvre du programme. Pensez aux sections sur :
 - le cadre logique ;
 - le budget détaillé ;

- le plan de suivi-évaluation ;
 - les chevauchements/duplication avec d'autres initiatives ;
 - autres.
- l'évaluation du niveau de réalisation de l'objectif général du programme, des objectifs spécifiques et des résultats attendus du programme ;
 - l'évaluation des activités du programme : leur pertinence, planification, conception, dimension participative, engagement des bénéficiaires, qualité de leur exécution et niveau de résultats ;
 - l'évaluation du cadre institutionnel et du processus de gestion du programme : pertinence, effectivité, problèmes rencontrés, modifications apportées (s'il y'en a eu) et modifications nécessaires (si appropriés). Aussi, il faut faire un examen des rôles et des responsabilités des divers dispositifs et acteurs institutionnels impliqués dans la mise en œuvre du projet, et du niveau de coordination entre les acteurs pertinents ;
 - prise en compte, dans la mise en œuvre, des stratégies nationales et infranationales de référence : stratégies de réduction de la pauvreté, PANA, communications nationales, réglementation sur les études d'impact, autres instruments pertinents. Prise en compte des évolutions intervenues dans les politiques et dans les stratégies.
 - respect des normes techniques nationales pendant la mise en œuvre du programme, contraintes pour leur prise en compte, dispositif de coordination avec le gouvernement pour vérifier cette prise en compte, nécessités d'amélioration des normes techniques nationales ou d'appliquer des normes internationales dans certains cas pendant la mise en œuvre du programme ;
 - les critères spécifiques établis par le programme pour identifier et cibler les communautés les plus vulnérables ;
 - les efforts faits par le projet pour assurer l'implication effective des parties prenantes : est-ce que ces efforts s'étendent sur toute la durée du projet ? est-ce institutionnalisé ?
 - l'évaluation des efforts des parties prenantes pour soutenir la mise en œuvre du projet ;
 - la prise en compte du genre et les contraintes y afférant ;
 - l'identification des problèmes ou défis rencontrés pendant la mise en œuvre y compris des facteurs qui ont facilité ou freiné la réalisation des objectifs, et des solutions adoptées (si des solutions ont été identifiées et/ou adoptées) ;
 - les mesures prises pour développer des synergies avec d'autres initiatives et contraintes éventuelles à l'application de ces mesures ;
 - l'examen et évaluation des effets des activités du projet sur les bénéficiaires visés ;
 - l'évaluation des impacts économique et social potentiels des infrastructures réalisées par le projet ;
 - le choix des actions concrètes d'adaptation dans le programme ;
 - le caractère concret ou non des mesures d'adaptation développées pendant la mise en œuvre du projet ;
 - évaluation du rapport coût-efficacité des choix du programme ;

- l'évaluation de la durabilité des résultats et des bénéfices du projet au-delà de son achèvement;
- la description des facteurs clés auxquels il faudra accorder de l'attention afin d'améliorer les perspectives de pérennité des résultats du projet et les possibilités de réplication de l'approche ;
- l'examen de la planification financière : est-ce que le projet fait l'objet d'un contrôle financier adéquat (y compris l'établissement de rapport et la planification), permettant à l'équipe de projet de prendre des décisions fondées concernant le budget et facilitant des décaissements réguliers
- l'examen de la mise en œuvre du suivi-évaluation du projet ;
- la mise en place par l'entité de mise en œuvre d'un système de gestion des risques pour le programme ;
- le caractère approprié ou non (pendant la mise en œuvre) des arrangements institutionnels prévus dans le document de projet, les contraintes apparues, les leçons apprises,
- la mise en œuvre du plan de suivi-évaluation par tous les acteurs du projet, l'impact du dispositif de mise en œuvre sur l'application du plan de suivi-évaluation ;
- changements intervenus pendant la mise en œuvre du programme : allocation des ressources entre les composantes, nombre de bénéficiaires, technologies utilisées, etc.
- la définition d'objectifs d'apprentissage par le programme, stratégie de gestion des connaissances, leçons apprises à partir de la mise en œuvre de cette stratégie ;
- la description des principaux enseignements tirés en termes d'activités : méthodologie, mise en œuvre, institution et autres :
- la formulation des recommandations et suggestions pour l'avenir, consécutivement aux leçons apprises.

Les notations de ces différentes catégories seront présentées sous la forme d'un tableau avec chacune d'elles notées séparément et avec une brève justification de la note, sur la base d'évidences et de leçons tirées des principales analyses. Le système de notation à utiliser est spécifié en annexe 1.

Les moyens mis en œuvre pour la réalisation des objectifs de l'évaluation comprennent :

- la revue documentaire : les rapports d'étude, les rapports d'étapes, les comptes rendus, et toute autre information utile sur le projet;
- les interviews ;
- les visites de terrain ;
- les questionnaires et les enquêtes auprès des bénéficiaires du projet ;
- le débriefing (équipe d'exécution du projet et partenaires dans la mise en œuvre du projet) ;
- les visites auprès des partenaires.

4 - Calendrier de l'évaluation

L'évaluateur principal, chef de mission, remplira les conditions minimales de qualifications suivantes : (i) de bonnes connaissances sur les questions de changements climatiques et particulièrement de l'adaptation ; (ii) une expérience approfondie en gestion de projets, avec un accent particulier sur les techniques de suivi-évaluation ; (iii) une expérience en évaluation de projet. Une bonne connaissance des activités du Fonds pour l'adaptation et/ou du CSE (en tant que entité de mise en œuvre) est souhaitable, de même qu'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Le contrat de l'évaluateur principal commencera le 19 septembre 2012, se terminera le 10 Novembre 2012 et portera sur 21 jours de travail effectif répartis sur 7 semaines (9 jours de visites auprès des agences d'exécution et des sites d'intervention (Rufisque, Saly et Joal) et 12 jours de travail d'exploitation au bureau). L'évaluateur soumettra au CSE et aux agences d'exécution un premier rapport le 15 Octobre 2012. Toutes les observations ou réponses seront ensuite envoyées au CSE pour synthèse et le consultant sera avisé des suggestions de révisions. Les observations seront transmises au consultant vers le 19 Octobre 2012 après quoi le consultant déposera le rapport préliminaire au plus tard le 25 Octobre 2012. L'atelier de restitution se tiendra du 30 au 31 Octobre 2012. Le rapport final sera déposé au CSE au plus tard le 10 Novembre.

Le consultant ne doit pas être directement impliqué dans la conception ou la mise en œuvre du projet.

5 – Produits attendus de l'évaluation à mi-parcours

L'EMP produira deux principaux produits :

1. Rapport de l'évaluation à mi-parcours : un document de maximum 40 pages qui résumet et analysent les activités, les produits et les effets du projet à ce jour, et visant plus précisément à : (1) évaluer le degré de réalisation des objectifs et les lacunes évidentes, (2) dégager les enseignements des expériences du projet, en particulier les éléments qui ont bien fonctionné et ceux qui n'ont pas fonctionné, et (3) donner des recommandations pour renforcer l'efficacité, le rendement, les effets, la mise en œuvre, l'exécution et la viabilité du projet.
2. Présentation Powerpoint des conclusions de l'évaluation : une présentation en PowerPoint sera produite à des fins de restitution et de divulgation des résultats de l'évaluation.

La version finale du rapport de la mission d'évaluation devra être soumise en format électronique (MS Word) au CSE au plus tard dix (10) jours après l'atelier de restitution.

Une structure indicative du rapport d'évaluation à mi-parcours, y compris les contenus potentiels, est compilée dans l'annexe 2.

S'il y'a discordance entre les parties sur les constats et les avis des experts, cela doit être consigné dans un rapport annexé au rapport final.

6 - Conditions de sélection du Consultant

La sélection du consultant se fait selon la procédure de l'entente directe. Néanmoins, le consultant retenu devra présenter un dossier adressé au Centre de Suivi Ecologique (CSE) et renfermant les éléments suivants :

- une note sur maximum une page et demi, portant sur la compréhension des termes de référence de la mission ;
- un programme de travail détaillé ;
- les références spécifiques dans le domaine ;
- le curriculum vitae du consultant.

A.5.3- Agenda de la mission

Périodes	Activités
	<ul style="list-style-type: none">- Revue documentaire ;- Rencontre avec la coordination du projet ;<ul style="list-style-type: none">- Cadrage des TDR- Planification mission terrain
du 27 au 28/09/12.	Rencontre avec les entités de mise en œuvre: <ul style="list-style-type: none">- Green Sénégal ;- Dynamique Femme- DEEC
du 02 au 04/10/12	Visites terrain: <ul style="list-style-type: none">- Mbour ;- Joal- Saly- Rufisque ;
du 08 au 12/10/12	Rencontre avec les OMD et certains partenaires/acteurs <ul style="list-style-type: none">- CEREEQ, M. Pape Goumba Lô- Eiffage, M. Deny Grojon- Green Sénégal, équipe de Thiès, M. Ibrahima Fall- ENDA. M. Emmanuelle Seck
du 15 au 25/10/12	<ul style="list-style-type: none">- Synthèse des données ;- Rédaction Rapport provisoire
du 30 au 02/11/12	Présentation rapport, atelier de validation Recueil des observations
du 05 au 09/11/12	Finalisation rapport
le 10/11/12	Dépôt rapport définitif

A.5.4 Liste des personnes rencontrées

N °Ordre	Prénoms et Noms	Structures	Localités
1	Alioune Badara Diop	Préfet	Mbour
2	Niaroum Diouf	Association des F. transformatrices	Joal
3	Ibrahima Samba	Comité de gestion du quai de pêche	Joal
4	Tabaski Ndong	Association des riziculteurs	Joal
5	Mohamed Gueye	Agent des Eaux et Forêts	Joal
6	Yama Ndiaye	Dynamique F.	Joal
7	Jean Malick Ndiaye	Dynamique F.	Joal
8	Louis Ndiaye	Dynamique F.	Dakar
9	Mamadou M.Diouf	Dynamique F	Joal
10	Tabaski Ngom	Responsables Femmes rizicole	Joal
11	Babacar Faye	Mairie	Joal-Fadiouth
12	Ibrahima Lô	Service régional Pêche	Joal
13	Khary Seck	Transformatrice	Saly
14	Aby Thiandoum	Transformatrice	Saly
15	Rokhaya Ndiaye	Transformatrice	Saly
16	Maty Sylla	Transformatrice	Saly
17	Fatou Seck	Transformatrice	Saly
18	Seydou Ka	Maréyeur	Saly
19	Abdoulaye Gueye	Maréyeur	Saly
20	Samba Sène	Maréyeur	Saly
21	Ousmane Sow	Pêcheur	Saly
22	Assane Fall	Pêcheur	Saly
23	Ibrahima Sène	Pêcheur	Saly
24	Ibrahima Samb	GIE Quai de Pêche	Saly
25	Cheikh Ndiaye	Gérant station essence	Saly
26	Demba Pouye	Comité de salubrité plage	Saly Niakh Ndiakal
27	Modou D. Djianka	Directeur Hotel Téranga	Saly
28	Moustapha Dieng	Préfet	Rufisque
29	Idrissa Thiaw	Spécialiste Environnement	Marie Ruf-Et
30	El Hadji Malick Ndoye	Comité de quartier	Thiawlène Digue
31	Birane Gueye	Comité de quartier	Thiawlène Digue
32	Fatou Dieng	Comité de quartier	Thiawlène Digue
33	Ibrahima Wane	Comité de quartier	Thiawlène Digue
34	Mamadou Diallo	Comité de quartier	Thiawlène Digue
35	Assane Ndoye	Comité de quartier	Thiawlène Digue
36	Ndiaga Ndiaye	Comité de quartier	Thiawlène Digue
37	Ousmane Pouye	Comité de quartier	Thiawlène Digue
38	Ibrahima Diop	Comité de quartier	Thiawlène Digue
39	Mbaye Deguène Diop	Comité de quartier	Thiawlène Digue
40	Mamadou Ndoye	Comité de quartier	Thiawlène Digue
41	Ndèye Awa Ciss	Comité de quartier	Thiawlène Digue
42	Aïta Ngom	Comité de quartier	Thiawlène Digue
43	Mame Salla Tall	Comité de quartier	Thiawlène Digue
44	Fatou Ndoye	Comité de quartier	Thiawlène Digue
45	Daba Gueye	Comité de quartier	Thiawlène Digue
46	Ndèye Ciss	Comité de quartier	Thiawlène Digue
47	Ibrahima Gueye	Comité de quartier	Thiawlène Digue
48	Fatou Sène Diop	Comité de quartier	Thiawlène Digue
49	Arona Souaré	Comité de quartier	Thiawlène Digue
50	Ousseynou Faye	Comité de quartier	Thiawl Pouyène

51	Mariama Pouye	Comité de quartier	Thiawl Pouyène
52	Fatou Niang	Comité de quartier	Thiawl Pouyène
53	Maïmouna Diop	Comité de quartier	Thiawl Pouyène
54	Oumar Niang	Comité de quartier	Thiawl Pouyène
55	Dior Niang	Comité de quartier	Thiawl Pouyène
56	Moussa Gueye	Comité de quartier	Thiawl Pouyène
57	Diobé Bâ	Comité de quartier	Thiawlène Bouth
58	Astou Gueye	Comité de quartier	Thiawlène Bouth
59	Aminata Ndiaye	Comité de quartier	Thiawlène Bouth
60	Astou Gueye	Comité de quartier	Thiawlène Bouth
61	Aminata Ndiaye	Comité de quartier	Thiawlène Bouth
62	Diémé Ngom	Comité de quartier	Thiawlène Bouth
63	Ndèye Khady Boye	Comité de quartier	Thiawlène Bouth
64	Aarame Diop	Comité de quartier	Thiawlène Bouth
65	Deny	Grojon	Eiffage
66	Ibrahima Fall	Journaliste	MEPN
67	Woré Gana Seck	Green Sénégal	Dakar
68	Ibrahima Fall	Green Sénégal	Thiès
69	Oulimata Diop	Green Sénégal	Saly
70	Massaër Fall	Green Sénégal	Saly
71	Babacar Gueye	1 ^{er} Adjoint au Maire	Saly
72	Ernest Dione	DEEC	Dakar
73	DFjibril Diallo	DEEC	Dakar
74	Cheikh Ndiaye Sylla	DEEC	Dakar
75	Déthié Soumaré	CSE, ENM/FACC	Dakar
76	Aïssata Sall	CSE, ENM	Dakar
78	Daouda Guène	CSE, ENM	Dakar
79	EmmanuelSeck	ENDA	Dakar
80	Ousmane Nging	ENDA	Dakar
81	Pape Goumba Lô	CEREEQ	Dakar

A.5.5 Liste des documents consultés

Priorités, Politiques et modalités stratégiques du FACC, 3^{ème} réunion du FACC, 15-18 sept 2008 ;

Protocoles d'accord entre le CA du FACC et le CSE sur l'accès aux Ressources du FACC pour le Programme « Adaptation, à l'Erosion côtière dans les zones vulnérables », Novembre 2010 ;

Rapports de démarrage des entités de mise en œuvre : DEEC, Green Sénégal et Dynamique Femme, janvier 2011 ;

Rapport semestriels 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} du projet ;

Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), Juin 2006

Cadre de Dépenses sectoriel à Moyen Terme (CDSMT) du MEPN, 2010-2012

Stratégie de communication du Projet « Adaptation des zones vulnérables à l'érosion côtière », DEEC, juillet 2012 ;

Etude d'Impact environnemental et social – Projet de protection côtière à Rufisque), Synergie environnement, août 2012.

Base line mapping « projet d'adaptation à l'érosion côtière dans les zones vulnérables », ENDA, avril 2011

Etude de faisabilité technique de la digue anti-sel de Joal/Fadiouth

Etude de faisabilité du quai de pêche de Joal/Fadiouth

A.5.6 Résumé des visites

STRUCTURES/PERSONNES RENCONTREES	QUESTIONS ABORDEES	SITUATION/PROBLEMES IDENTIFIES	SOLUTIONS APPORTEES/PROPOSEES	OBSERVATIONS
GREEN SENEGAL Mme Woré Gana SECK Pathé NDIAYE et Pathé BALDE (Rufisque) Oulimata DIOP et Massaer FALL (Saly)	Lancement du projet à Joal, Rufisque et Saly avec les parties prenantes formation in situ, visites d'échange, sensibilisation et visites à domicile	Dynamique Femmes gère la sensibilisation à Joal et Green le fait à Saly et Rufisque. Rivalités et frictions ressenties au début	Réunions tous les 3 mois pour réajuster	
	Déroulement des formations en dynamique organisationnelle, changement climatique, érosion côtière, pêches, riziculture pluviale et transformation halieutique Pérennisation et durabilité : <ul style="list-style-type: none"> - évaluation des meilleures pratiques (formation, décaissement etc.) et mise en place du « Réseau des acteurs du littoral » pour assurer une durabilité des réalisations - mise en place d'un 	Formations sur le code de l'environnement et la loi littorale pas encore organisées (lois non encore votées)	Organiser des réunions d'explication de la loi littorale telle qu'elle est actuellement pour une appropriation par les populations. Le député Lamine THIAM du REPES sera mis à contribution.	

	cadre de suivi/évaluation dans les deux sites			
	<p>Réalisation de 3.3 km de digues pour récupérer des terres salées à Joal ;</p> <p>Expérimentation de la riziculture avec la mise en place de quelques périmètres rizicoles cette année (malgré des divergences avec Dynamique Femmes). Organisation d'un forum regroupant ISRA, ANCAR, Africa Rice et les populations</p>	<p>Potentiel conflit foncier avec la réhabilitation de nouvelles terres ;</p> <p>Durabilité de la digue</p>	<p>Mise en place de cadre de concertation et de gestion commune des terres regroupant toutes les collectivités locales environnantes (Joal, Fadiouth, Nguéniène, Palmarin etc.)</p> <p>Reboisement</p>	<p>Activité non initialement prévue. Etudes de faisabilité et d'impact environnemental auraient du le prévoir</p>
	<p>Construction de brise lames et réfection du quai de pêche à Saly</p>	<p>Retard dans le démarrage des travaux : procédures d'appel d'offres trop longue</p> <p>Démobilisation au niveau des populations constatée. La réfection du quai de pêche n'a pas encore d'effet (les femmes n'ont pas de produit à traiter) parce que les travaux devant permettre de récupérer de la plage pour faire accoster les pirogues n'ont pas démarré</p> <p>Il manque un grillage ou un mur de</p>	<p>la construction du mur de soutènement, non préalablement planifiée dans le programme, à été prise en compte, pour mieux garantir la durabilité de l'ouvrage</p>	<p>Les discussions avec certains acteurs notamment des hôteliers font ressortir que le montant prévu pour ces brise-lames est insuffisants pour des infrastructures de qualité</p>

		<p>protection, ce qui favorise la divagation des animaux</p> <p>Il manque également un magasin de stockage des produits pour les femmes et un local de stockage des machines pour les hommes</p> <p>Les toilettes ne sont pas encore mises à la disposition des usagers du qui de pêche et il n'y a pas encore d'eau.</p>	<p>Green est entrain de voir avec la SDE comment régler le problème de l'eau.</p>	
	Construction de la digue de protection à Rufisque Thiawlène	<p>Retard dans le démarrage des travaux</p> <p>Les populations souhaiteraient que la distance à protéger couvre les trois quartiers de Thiawlène mais, cela n'a pas été planifié et le financement actuel ne le permet pas</p>	<p>Sollicitation d'une prolongation de 6 mois</p> <p>Projet pilote de l'UEMOA serait prêt à financer la suite de la digue avec un cofinancement de INTAC</p>	<p>N'avons pas encore vu de document pour la prolongation du projet et le cofinancement de l'UEMOA</p>
<p>DYNAMIQUE FEMMES M. Louis Alioune NDIAYE Mme Yama NDIAYE</p>	<p>Activités d'adaptation retenues par le document de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - protection du quai de pêche de Joal - digue anti-sel pour la riziculture - réhabilitation de la zone de transformation de poisson 	<p>Travaux de maintenance de la digue et de fixation biologique (reboisement) non pris en compte par le budget</p>	<p>Fonds économisées sur les travaux de la digue utilisés pour le reboisement</p> <p>Fonds pour la mise en œuvre de ces activités gérés par le CSE</p>	
	Processus de formulation et de mise en œuvre du projet,	Durée du projet trop courte (2 ans)	Pour éviter la pollution de la plage à Joal, il est prévu	

	implication de Dynamique Femmes dans le projet	<p>Pas de coût de coordination et de gestion quotidienne du projet</p> <p>Populations pas associées dans la formulation du projet dès le début (notables, jeunes, personnes-ressources...)</p>	la construction d'un parcours sportif et d'aires de récréation tout le long de la plage	
	Implication des acteurs locaux tels que la Mairie de Joal	Mauvaise gestion des déchets par la Mairie malgré l'important travail de collecte et d'organisation des populations par le projet	Création d'une nouvelle dynamique organisationnelle par le projet avec la redynamisation des comités de salubrité	Viser la mise en place d'un CET
	Effets positifs anticipés du projet	Forte pluviométrie de cette année a entraîné une désalinisation des terres plus rapide que prévue, ayant permis l'exploitation de périmètres rizicoles dès cette année		
DEEC MM NDIAYE CHEIKH SYLLA ERNEST NDIONE DJIBRIL DIALLO	Genèse et état de mise en œuvre du projet	<p>Trois grands groupes d'activités prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'infrastructures : protection côtière suite à la dégradation du littoral et digues anti-sel pour limiter l'avancée de la langue salée; - législation/réglementation : révision du code de l'environnement, adoption de la loi sur le littoral et ses décrets d'application ; - information, sensibilisation, formation des acteurs. 		

		Ces différentes activités seront mises en œuvre par les trois agences d'exécution que sont la DEEC, GREEN SENEGAL et DYNAMIQUE FEMMES.		
	Réalisation des différentes infrastructures	<p>Saly : les brise-lames n'ont pas encore été réalisées à cause de problèmes sur l'exécution du marché. La faute est imputée au Maître d'ouvrage délégué (CEREEQ).</p> <p>Rufisque : marché attribué à Effage, cofinancement UEMOA et INTAC.</p> <p>A ce stade on peut constater que Joal a terminé avant tout le monde, Saly traîne et Rufisque vient de démarrer son infrastructure de protection.</p> <p>Toutes les entités d'exécution ont mis du sérieux pour la réussite du projet</p>		
	Révision code de l'environnement	<p>Il existe un chapitre sur le climat</p> <p>Les évaluations environnementales ont été renforcées ainsi que les responsabilités des bureaux d'étude</p>		
	Code littoral	Il doit être présenté prochainement au Conseil des ministres pour adoption		
CSE Déthié SOUMARE NDIAYE	Document de projet	<p>Le PRODOC est assez général et ne détaille pas beaucoup le système de rapportage</p> <p>Délai d'exécution trop court (2 ans)</p>	Chaque structure élabore son PTA détaillé, 1 réunion de consolidation est tenue au CSE et l'adoption par le CNP	

Aïssata Boubou SALL Amadou HADJ (Consultant)		entraînant un surcroit de travail de suivi du projet, surtout en l'absence d'un responsable chargé de la coordination du suivi au jour le jour des activités du projet au niveau du CSE (non budgétisé)		
	Système de rapportage	Les formats des rapports du 1 ^{er} semestre sont différents car il n'existait pas de canevas		
	Effets et impacts précoces du projet	<p>Création d'un dynamique organisationnelle et mise en place du réseau des acteurs du littoral avec les textes y afférent ;</p> <p>Toutes les entités de mise en oeuvre, y compris la DEEC et même le CSE ont vu leurs capacités renforcées</p>		
PREFECTURE DE MBOUR Alioune Badara DIOP, Préfet	Perception du projet et importance pour le Département	<p>Le projet est la bienvenue dans le département qui en compte deux sites (Saly et Joal)</p> <p>Répond aux préoccupations du département que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avancée de la mer sur la bande côtière ; - lutte contre la salinisation des terres agricoles : les populations traditionnelles de Joal ne sont pas des pêcheurs mais plutôt des agriculteurs. La pêche est pratiquée majoritairement par des non- 		

		<p>originaires de Joal même si Joal est le premier port de pêche artisanale du Sénégal ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - réhabilitation du quai de pêche et de la digue de protection <p>la démarche du projet est pertinente et permet de mobiliser les acteurs</p> <p>un certain nombre de problèmes a été rencontré notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le retard dans la l'ouvrage de Saly qui a semé le doute au niveau des bénéficiaires et a amené chaque hôtelier a mettre en place son propre ouvrage de protection (épis) que nous sommes malheureusement souvent obligés d'autoriser, même parfois au détriment de la cohérence d'ensemble - l'étendue de l'ouvrage prévue qui ne prend pas en compte une bonne frange de Saly (environ 400 m) - les bureaux d'études n'associaient pas au début les services techniques de l'Etat - le Comité de Pilotage que je préside n'a pas été impliqué dans le choix des ouvrages car 		
--	--	---	--	--

		<p>ayant été mis en place après. La digue artificielle protégeant le quai de pêche de Mbour a créé une étendue d'eau stagnante insalubre qui pourrait à terme altérer la qualité du poisson</p>		<p>La stagnation de l'eau n'est pas 1 conséquence de la digue, elle découle des hautes marées et à toujours existé. Le projet sensibilise le GIE des professionnelles de la pêche au quai de Joal pour des actions de remblais avec du coquillage</p>
	Recommandations pour le futur	<p>Si c'était à refaire, il faudra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - planifier ensemble pour être sûr que les ouvrages réalisés émanent des populations ; - faire le montage avec les services techniques de l'Etat pour un meilleur suivi ; - pour Saly : étendre les brise-lames en direction de Mbour, désensabler la lagune de Somone pour favoriser le remplissage des eaux et recréer les espaces naturels 		
<p>Moustapha DIOUF Rapporteur Comité local Joal Pierre DIOH Adjoint au Maire Joal</p>	Comités de salubrité	<p>Les comités de salubrité se sont appropriés le travail de nettoyage de la plage</p> <p>Le projet s'est adossé sur un système d'assainissement de la plage existant mis en place par la Mairie, en mettant</p>		

		<p>à la disposition des quartiers du matériel</p> <p>La pêche est le fait d'étrangers à la ville dont on ne maîtrise pas les effectifs et qui ne participent pas souvent à la propreté de la plage en jetant beaucoup d'objets à la mer qui se retrouvent sur la plage</p>		
	Implication de la mairie	<p>Toutes les activités du projet étaient inscrites dans le Plan de Développement de la mairie (digue anti-sel, quai de pêche qui appartient à la mairie qui en a rétrocédé la gestion à l'interprofessionnelle des pêcheurs).</p> <p>La mairie perçoit les taxes sur la transformation des produits halieutiques</p> <p>Khelcom est une grosse plaie pour Joal (même si le site appartient à la mairie) à cause de la saleté et des maladies respiratoires qu'on y rencontre</p>		
	Durabilité	<p>Installation d'un parcours sportif sur la plage</p> <p>La convention avec l'interprofessionnelle de la pêche finit l'année prochaine et la mairie pourrait récupérer les sites du quai de pêche et de Khelcom</p>		

		<p>La digue anti-sel a réussi à sauver le groupement d'Intérêt Rural/groupement d'Intérêt Communal entre Joal et Nguéniène qui était sur le point de disparaître</p> <p>Les politiciens estiment que l'argent donné aux ONG pour ces réalisations devrait être donné à la mairie pour une meilleure durabilité des résultats.</p>		
<p>BABACAR GUEYE ADJOINT AU MAIRE SALY</p>	<p>Implication de la Mairie dans le projet</p>	<p>La mairie a participé aux travaux antérieurs de lutte contre l'érosion côtière avec la DEEC, la SAPCO, le Génie Militaire et les hôteliers à hauteur de 15 millions CFA</p> <p>Certains hôteliers ont construit des épis pour se protéger et ont accéléré la dégradation de zones environnantes</p> <p>La mairie attend avec impatience le début des travaux de brise-lame à Saly mais ne se sent pas impliquée dans ce projet</p>		

